Niveau(x) d'enseignement: f Numéro EDUQ : 9570208
Centre d'intérêt: 777

De Gagné-Lauzon, Carole.

Les six saisons Attikameks : guide d'accompagnement / [produit par La Coordination des activités en milieux amérindien et inuit du Ministère de l'éducation ; ss la responsabilité de Renée Bourque ; auteur.... Carole De Gagné]. -- Québec : La Coordination, c1984.
56 p. : ill., 2 cartes ; 28 cm.

Code: 49-1205. Bibliogr.: p. 51-52, 55-56.

ISBN 2-550-07497-1

Descripteur(s): *Groupe ethnique *Guide de l'enseignant *Utilisation de l'audiovisuel *Documentation audiovisuelle *Sciences humaines *Géographie *Histoire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Amérindien

Le guide d'accompagnement répond à la fois aux attentes exprimées par les enseignants et à une nouvelle politique du ministère de l'Education qui désire assurer une meilleure utilisation des productions audiovisuelles. De plus, il permet à la Coordination des activités en milieux amérindien et inuit, conformément à l'un de ses objectifs, de mieux faire connaître les autochtones à l'ensemble de la population québécoise. Le guide vise à enrichir la démarche des enseignants dans leur exploitation de documents audiovisuels et veut contribuer à transmettre une perception plus juste des Attikameks.

L'enseignant trouvera dans ce guide des informations générales sur les Amérindiens du Québec, des informations concernant la série de films "Les six saisons Attikameks" et des pistes d'exploitation pédagogique en regard des progammes de sciences humaines au primaire, de géographie et d'histoire au secondaire. De plus, diverses sources de références permettent de poursuivre les recherches sur le sujet.

Type de document: d

DDQ 8570288

LES SIX SAISONS ATTIKAMEKS

guide d'accompagnement

Québec

EDUQ 8570288

LES SIX SAISONS
ATTIKAMEKS

guide d'accompagnement

La page couverture et la conception graphique du document sont des réalisations de:

Maryse Bérubé
Brigitte Boudreault
Christian DeBlois

Finissant en graphisme au Cégep de Rivière-du-Loup.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1984
Tous droits réservés.
ISBN 2-550-07497-1
Dépôt légal 3e trimestre 1984

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

1 **1. INFORMATIONS SUR LES AMÉRINDIENS DU QUÉBEC**

1.1 Population autochtone en général 7
1.2 Les réserves 7
1.3 Localisation des différents groupes culturels 8
1.4 Carte des communautés amérindiennes et inuit 9
1.5 Le groupe attikamek 10

2 **2. INFORMATIONS SUR LES FILMS «LES SIX SAISONS ATTIKAMEKS»**

2.1 Information générale sur la série de films 13
2.2 Résumé et notes complémentaires pour «Sikon» 14
2.3 Résumé et notes complémentaires pour «Miroskamin» 15
2.4 Résumé et notes complémentaires pour «Nipin» 16
2.5 Résumé et notes complémentaires pour «Takwakin» 17
2.6 Résumé et notes complémentaires pour «Pitci Pipon» 18
2.7 Résumé et notes complémentaires pour «Pipon» 19
2.8 Termes en attikamek 20
2.9 Index des sujets traités dans les films 20

3 **3. EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DES FILMS**

3.1 Démarche générale d'exploitation pédagogique 21
3.2 Exploitation pédagogique pour le programme de sciences humaines au primaire 23
a) Exploitation des films 23
b) Activités complémentaires 25
c) Documents de références 26
3.3 Exploitation pédagogique pour le programme de géographie du Québec et du Canada 31
a) Exploitation des films 31
b) Activités complémentaires 33
c) Documents de références 35
3.4 Exploitation pédagogique pour le programme d'histoire du Québec et du Canada 41
a) Exploitation des films 41
b) Activités complémentaires 42
c) Documents de références 44

4 **4. ANNEXE**

4.1 Documents de références 51
4.2 Adresses importantes 53

5 **5. BIBLIOGRAPHIE** 55

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ PRODUIT PAR LA COORDINATION DES ACTIVITÉS EN MILIEUX AMÉRINDIEN ET INUIT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE
MME RENÉE BOURQUE

L'AUTEURE DE CE DOCUMENT EST
MME CAROLE DE GAGNÉ

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce à :

Monsieur Pierre Dinel (Films d'Ici Inc.) qui nous a permis le visionnement de ces films à quelques reprises et a répondu à nos nombreuses questions.

Messieurs Ernest Ottawa et Jacques Coster (Conseil Attikamek-Montagnais) qui ont suggéré des corrections au texte initial sur le mode de vie des Attikameks et sur l'orthographe des termes.

Madame France Capistran (Parlimage) qui a animé deux des films auprès de groupes d'élèves et a permis que l'on cite sa démarche pour l'exploitation pédagogique de ces films.

Messieurs Marcel Roy (École Mgr A.M. Parent) et Denis Dufresne (École St-Pascal Baylon) Mesdames Gilberte Thevenet (École Mgr A.M. Parent) et Renée Fiset (École St-Jean-Baptiste) qui ont permis la présentation d'un film de la série auprès de leurs élèves.

Madame Sylvie Vincent (Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines) qui a fourni des conseils quant à l'exploitation pédagogique des films et de nombreuses références pour l'ensemble de ce guide.

Madame Josée Mailhot
pour les informations fournies sur les langues algonquiennes.

INTRODUCTION

La production d'un guide d'accompagnement, pour la documentation audiovisuelle utilisée en classe, répond à la fois aux attentes exprimées par les enseignants et à une nouvelle politique du ministère de l'Éducation qui désire assurer une meilleure utilisation des productions audiovisuelles. De plus, il permet à la Coordination des activités en milieux amérindien et inuit, conformément à l'un de ses objectifs, de mieux faire connaître les autochtones à l'ensemble de la population québécoise.

L'enseignant trouvera donc dans ce guide des informations générales sur les Amérindiens du Québec, des informations concernant la série de films «Les Six saisons attikameks» et des pistes d'exploitation pédagogique en regard des programmes de sciences humaines au primaire, de géographie et d'histoire en 3e et 4e secondaires. De plus, diverses sources de références lui permettront, s'il le désire, de poursuivre ses recherches sur le sujet.

Ajoutons que l'enseignant n'est pas tenu de parcourir tout ce document. Il peut se référer uniquement aux informations relatives au film choisi (Chap. II) et aux exploitations pédagogiques du programme visé (Chap. III). Signalons enfin que les informations générales du 1er chapitre constituent une source de références très sommaire pour les enseignants qui n'ont pas la possibilité d'avoir recours aux documents plus complets, cités dans la bibliographie.

Nous espérons que ce guide enrichira la démarche des enseignants dans leur exploitation de documents audiovisuels et qu'il contribuera à transmettre une perception plus juste des Attikameks.

1. INFORMATIONS SUR LES AMÉRINDIENS DU QUÉBEC

1.1 Population autochtone en général

Au Québec, on retrouve environ 36 900 Indiens (inscrits conformément à la Loi sur les Indiens), regroupés en neuf nations et habitant pour la plupart[1] quarante réserves réparties à travers la province. Ces nations ont une culture, un territoire, une langue et des traditions bien distincts. Sept nations appartiennent au groupe linguistique algonquien: les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Micmacs, les Montagnais et les Naskapis. Les deux autres nations appartiennent au groupe linguistique iroquoien[2]: les Hurons et les Mohawks.

On compte également près de 40 000 Métis et Indiens sans statut. Ces autochtones, parce que non reconnus par la loi fédérale (Loi sur les Indiens), se voient privés du droit de résidence sur les réserves et ne peuvent bénéficier de certains droits conférés aux autres Indiens.

Enfin, environ 5 000 Inuit[3] sont répartis dans quinze villages du Nouveau-Québec. Ils font partie du groupe linguistique eskimo-aleoute, ils parlent l'inuktitut.

La population autochtone totale est donc d'environ 82 000 et son taux d'accroissement démographique est très supérieur à la moyenne nationale.

1.2 Les réserves

Les réserves indiennes peuvent être définies comme des terres mises de côté à l'usage et au profit d'une bande. Elles peuvent être considérées, à maints égards, comme une enclave territoriale fédérale où les juridictions québécoises ne s'exercent que sporadiquement.

Leurs modes de création et de statut juridique sont très diversifiés. Ainsi, certaines réserves ont été créées en vertu de la Loi fédérale de 1851 (ex.: Betsiamites et Restigouche), d'autres ont été constituées en vertu de la Loi québécoise des terres et forêts (ex.: Eastmain et Obedjiwan), de même certains territoires indiens sont simplement occupés (ex.: Grand-Lac Victoria et Némiscau).

Elles sont aussi différentes par leur situation géographique, leur accessibilité et leur superficie; dix-neuf réserves sont de type isolé, quinze de type rural et six de type urbain. Ainsi, le Village-des-Hurons et Kahnawake sont situées respectivement à huit kilomètres de Québec et de Montréal, alors que St-Augustin est située à six cents kilomètres de Sept-Îles; Natashquan est située près du Littoral et Weymontachingue au coeur de la forêt boréale; Eastmain, alors que d'autres sont facilement accessibles par routes, telle Odanak; enfin, la plus grande réserve, celle de Betsiamites, mesure 25 495 hectares et la plus petite, celle de St-Augustin, 4 hectares.

Les réserves sont régies par un conseil de bande, un chef et des conseillers élus selon la Loi sur les Indiens et selon les coutumes de bandes (si elles ne viennent pas à l'encontre de la loi). Ces conseils de bandes exercent les pouvoirs que leur accorde la Loi sur les Indiens.

(1) 81% des Amérindiens habitaient dans des réserves au moment du recensement.
(2) Les nations de cette famille se retrouvent principalement aux États-Unis.
(3) Les Inuit préfèrent ne pas être compris sous le vocable «Amérindiens», trop proche du terme «Indien» dont ils sont un groupe distinct.

1

1.3 Localisation des différents groupes culturels

Pour chaque groupe linguistique et par nation sont énumérés les noms de réserves, leur localisation géographique, la population approximative[1] et les langues parlées, première et seconde(s).

ALGONQUIEN

Abénaquis (population totale: 733)
Bécancour, 20 km à l'est de Trois-Rivières
Odanak, 24 km à l'est de Sorel
Langues: abénaquis, français, anglais

Algonquins (population totale: 3 939)
Maniwaki, 128 km au nord de Hull
Lac Rapide, 151 km au nord de Maniwaki
Kebaowek (Kipawa), 10 km de Témiscamingue
Wolf Lake, 40 km de Témiscamingue
Témiscamingue (Notre-Dame-du-Nord) 33 km au nord de Ville-Marie
Grand-Lac-Victoria, 50 km au sud de Val d'Or
Winneway, 72 km au sud-est de Notre-Dame-du-Nord
Lac Simon, 32 km au sud-est de Val d'Or
Pikogan (Amos), 3 km d'Amos
Langues: algonquin, anglais, français

Attikameks (population totale: 2 830)
Manouane, 120 km à l'ouest de La Tuque
Weymontachingue, 96 km au nord-ouest de La Tuque
Obedjiwan, 80 km au nord-ouest de Parent
Langues: attikamek, français

Cris (population totale: 8 045)
Poste-de-la-Baleine, 800 km au nord de Val d'Or
Chisasibi, 635 km au nord de Val d'Or
Wemindji, 560 km au nord de Val d'Or
Eastmain, 442 km au nord de Val d'Or
Nemiscau, 120 km à l'est de Fort Rupert
Waswanipi, 154 km à l'ouest de Chibougamau
Fort Rupert, 400 km au nord de Val d'Or
Mistassini, 128 km au nord-est de Chibougamau
Langues: cri, anglais, français

Micmacs (population totale: 2 373)
Gaspé, quelques km de Gaspé
Maria, 80 km à l'est de Restigouche
Restigouche, 115 km au sud-ouest de Bonaventure
Langues: micmac, anglais, français

Montagnais (population totale: 7 586)
Oujatchouan (Pointe-Bleue), 3 km au nord de Roberval
Les Escoumins, 40 km au nord-est de Tadoussac
Betsiamites, 61 km au sud-ouest de Baie Comeau
Sept-Îles
Maliotenam, 16 km de Sept-Îles
Matimekosh (Schefferville), 280 km au nord de Gagnon
Mingan, 40 km à l'ouest de Havre St-Pierre
Natashquan, 350 km à l'est de Sept-Îles
La Romaine, 400 km au nord-est de Sept-Îles
St-Augustin, 600 km au nord-est de Sept-Îles
Langues: montagnais, français

Naskapis (population totale: 410)
Kawawachikamach (Schefferville), 280 km au nord de Gagnon
Langues: naskapi, anglais

IROQUOIEN

Hurons (population totale: 1 235)
Village-des-Hurons, 8 km au nord-ouest de Québec
Langue: français

Mohawks (population totale: 9 720)
Oka, 40 km à l'ouest de Montréal
Kahnawake (Caughnawaga), 8 km au sud-ouest de Montréal
Akwesasne (St-Régis), 60 km au sud-ouest de Valleyfield
Langues: mohawk, anglais, français

(1) La population totale inclut tous les Indiens, qu'ils vivent dans les réserves ou à l'extérieur. Les chiffres datent de juillet 1983.

1.4 Les communautes amérindiennes et inuit au Québec

1

1.5 Le groupe Attikamek[1]

Traditionnellement, la subsistance des Indiens de la Haute-Mauricie était surtout assurée par des ressources animales, complétée par le végétal et quelques produits échangés avec les tribus des régions avoisinantes. En général, les femmes s'occupaient surtout de l'éducation des jeunes, préparaient la nourriture, travaillaient le cuir et l'écorce et ramassaient le petit gibier pris au collet. Les hommes procuraient la nourriture, fournissaient les peaux pour les vêtements et travaillaient le bois et le cuir.

Forcés de se disperser pour maximiser leurs chances de survie et faciliter l'exploitation, les Attikameks vivaient en groupe de deux à cinq familles et parcouraient leur territoire au rythme des saisons. L'automne, le campement, situé au centre du territoire exploité, était permanent[2]. Les hommes, par groupes de deux, pouvaient quitter le campement pendant des semaines pour parcourir les lignes de trappe. Au début du printemps, on déménageait près d'un cours d'eau. Puis, les glaces fondues, on se déplaçait lentement vers les lieux de rassemblement.

Par la suite, l'évangélisation, la construction du chemin de fer (dans le cas de Weymontachingue) et l'érection de la première école menèrent à la sédentarisation; plus tard l'introduction du travail salarié par les compagnies forestières accéléra ce processus en écourtant le temps habituellement passé en forêt. En plus des grands chantiers de coupe de bois et du chemin de fer transcontinental, la construction de barrages, particulièrement celui de Gouin[3], l'aménagement des clubs privés dans les meilleurs secteurs de chasse et de pêche aujourd'hui devenus des zones d'exploitation contrôlées[4], l'étendue des chemins dans les bois, les zones d'aménagement contrôlées et l'exploitation intensive de la faune par les trappeurs ont considérablement modifié le pays attikamek et ses possibilités.

Aujourd'hui les Attikameks vivent à Manouane, Weymontachingue et Obedjiwan. Bien que le taux de fécondité diminue depuis quelques années, la population attikamek a plus que doublé depuis 20 ans. Les trois réserves, isolées et d'un accès relativement difficile, sont reliées entre elles par un fragile réseau de chemins construits par les compagnies forestières et entretenus par celle-ci selon leur besoin d'exploitation. Ces chemins ne sont praticables qu'à certaines périodes de l'année. Une route «à vos risques» relie Manouane au réseau routier à partir de St-Michel des Saints (90 km). Bien que souvent peu praticable, les résidents de Manouane sont dans l'obligation de l'utiliser régulièrement car les services sur la réserve sont limités. Ainsi, à Manouane, on retrouve un magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, un dépanneur offrant rarement des aliments frais, sauf ceux des bois, un centre de santé, une petite entreprise de distribution d'essence, une école (offrant les cours jusqu'en deuxième secondaire) et depuis peu, un système sanitaire. Les achats alimentaires et courants sont effectués à St-Michel des Saints; les autres achats et les services médicaux et hospitaliers sont obtenus à Joliette. Les élèves, pour poursuivre leurs études, doivent aller résider à Joliette ou à Roberval.

Weymontachingue est accessible par avion, par canot ou à pied, en moto et en moto-neige sur la passerelle du pont du chemin de fer à partir de Sanmaur; ce sont les marchands de Sanmaur qui contrôlent le marché tant pour l'alimentation que pour la marchandise générale. Le Conseil de bande prend à sa charge la distribution de l'essence et de l'huile à chauffage. La réserve dispose aussi d'un centre de santé et d'une école primaire. La Tuque offre les commerces, les services personnels et de santé, tandis que Shawinigan reçoit les élèves du secondaire.

(1) Voir carte page 9 pour la localisation des réserves attikameks.
(2) On établissait le campement d'hiver au même endroit tous les quatre ans afin de laisser aux animaux le temps de se reproduire.
(3) Le barrage Gouin a affecté la vie des habitants d'Obedjiwan.
(4) Les Z.e.c. qui entourent la réserve de Manouane affectent les trappeurs qui ont leur territoire dans ces zones.

Obedjiwan est la moins favorisée des trois réserves pour son accessibilité. On peut la rejoindre en avion et en automobile à partir des routes forestières. Sur la réserve, on trouve un magasin de la Baie d'Hudson, une épicerie, un centre de santé et une école primaire. Pour obtenir la formation de niveau secondaire et les services, dont les soins médicaux et hospitaliers, on doit se déplacer à Roberval (coût approximatif de 150 $ par voyage). On fait régulièrement des achats par catalogue.

Seul Weymontachingue est reliée au réseau téléphonique; Obedjiwan et Manouane ne sont accessibles que par radio téléphone mais peuvent cependant capter la télévision. Les Attikameks de Weymontachingue reçoivent le courrier tous les jours, par train, de Sanmaur, et ceux de Manouane et d'Obedjiwan le reçoivent une fois par semaine, par avion.

Les maisons et édifices de chaque réserve sont reliés à un réseau d'aqueduc et d'égout. Les services policiers sont assurés par la police amérindienne. Seules les résidences indiennes de la réserve de Weymontachingue possèdent un minimum de protection contre les incendies.

Chaque centre de santé situé sur la réserve est occupé par deux infirmières. Ceux-ci ont droit à la visite annuelle d'un omnipraticien, d'un dentiste et d'un pédiatre.

Le taux de scolarisation des jeunes attikameks est aussi élevé, en général, que celui des jeunes québécois au niveau primaire[1] et au début du secondaire. Cependant, dès que les jeunes atteignent quinze ans, le taux de scolarisation devient inférieur, principalement en raison de la nécessité de maîtriser une seconde langue pour poursuivre leurs études. De plus, l'éloignement et certaines difficultés d'adaptation ne facilitent guère leur scolarisation.

La chasse, la trappe et la pêche ne représentent qu'une économie d'appoint. Seuls certains chasseurs (les professionnels du bois) arrivent encore à y puiser la nourriture nécessaire à leurs familles.[2] Ces activités sont pratiquées de façon moins intensive car les ressources sont de plus en plus restreintes. De plus, la pêche a fortement diminué depuis que la présence de mercure a été relevée dans la chair de certains poissons.

La trappe se pratique plus intensivement que la chasse car en plus d'une source d'approvisionnement alimentaire elle constitue une activité économique grâce à la vente des fourrures.

Aucune des réserves de la Mauricie n'est pourvue d'entreprises économiques majeures contrôlées localement, à l'exception de l'Association des Artisans Amisk[3]. Actuellement, la construction, l'industrie forestière, les projets subventionnés par le gouvernement et les services dans la réserve constituent les différentes activités économiques. Toutefois, le chômage demeure élevé.

C'est pourquoi les Attikameks, comme les autres Indiens du Québec, reçoivent des allocations familiales, des pensions de vieillesse, de l'assurance chômage et de l'assistance sociale. En général le revenu moyen des Indiens de la Mauricie est inférieur à celui de la moyenne des Québécois.

(1) Dans les réserves, environ la moitié des enseignants sont indiens et les cours se donnent en attikamek et en français.

(2) Ceux qui pratiquent ces activités régulièrement y consacrent 10 jours et plus par mois et effectuent plus de quatre voyages au cours de l'année.

(3) Les artisans de Manouane sont surtout concentrés dans la fabrication de produits d'écorce de bouleau (principalement canots et paniers), mais produisent aussi des objets fabriqués en cuir fumé tels que mitaines et mocassins.

2. INFORMATIONS SUR LES FILMS «LES SIX SAISONS ATTIKAMEKS»

2.1 Information générale sur la série

Les Amérindiens sont souvent méconnus de la population québécoise. L'image transmise dans les bandes dessinées, les contes, les films «western», plusieurs manuels scolaires et certaines annonces publicitaires est fréquemment biaisée. Ainsi, bien que les films de la série soient apparemment exempts de stéréotypes, certaines images ou commentaires pourraient contribuer à alimenter une perception négative[1] des élèves envers ces groupes. L'enseignant devra donc être attentif à ces réactions; il aidera les élèves à prendre conscience des préjugés qu'ils véhiculent et les informera adéquatement afin de développer une attitude de compréhension envers des valeurs culturelles différentes.

L'enseignant doit aussi rappeler que les films n'illustrent pas l'ensemble des activités de la nation attikamek et que les autres nations indiennes ne vivent pas toutes de cette façon. Si les Québécois francophones ne sont pas tous identiques, s'ils ne vivent pas tous dans des milieux identiques et s'ils n'entretiennent pas tous le même type de rapport, pourquoi en serait-il autrement pour les Amérindiens?

Pour les Attikameks, chacune des saisons est liée à des activités cycliques, acquises au fil du temps et qui leur ont permis de vivre dans leur environnement. Ces activités sont des gestes traditionnels de chasse, de pêche, de cueillette, de transformation et de fabrication propres à l'homme. Sur ces activités, se sont bâties leur histoire, leur religion, leur culture, leur langue, leur science et leurs légendes.

Ces films constituent un témoignage du mode de vie nomade traditionnel. Ils permettent de rendre compte d'un savoir et d'une technologie encore utilisés de nos jours par la vieille génération des Attikameks, mais qui risquent de disparaître d'ici quelque temps. Chaque film présente une saison et en illustre quelques activités.

La série a été tournée à Manouane par Pierre Dinel et Pierre Hivon. Le Conseil Attikamek-Montagnais[2] a participé à la réalisation des six films de la série dont voici les titres et leur signification respective:

Sikon:	quand la neige commence à fondre (le pré-printemps)
Miroskamin:	quand la terre est là, quand elle n'est plus cachée (le printemps)
Nipin:	quand l'air est humide (l'été)
Takwakin:	quand les feuilles sèchent en raison du gel (l'automne)
Pitci Pipon:	quand la neige commence, nouveau froid et neige (le pré-hiver)
Pipon:	neige et froid (l'hiver)

Les films sont disponibles gratuitement aux adresses suivantes:

Ministère des Communications
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (QUÉBEC)
H2K 4L1
Tél.: 873-8391
OU
Ministère des Communications
1601, boul. Hamel ouest
Québec (QUÉBEC)
G1N 3Y7
Tél.: 643-5168

(1) Pour chaque film, l'enseignant trouvera les réactions des élèves à surveiller (cf. 2.2, commentaires).
(2) Regroupement socio-politique des groupes attikameks et montagnais, qui a comme mandat de mener à bonne fin les revendications engagées auprès des gouvernements ainsi que la défense de leurs droits.

2
film

2.2 Résumé et notes complémentaires pour «Sikon»

SIKON

(pré-printemps)

Résumé

C'est le pré-printemps, le temps des érables. On fabrique des paniers faits d'une seule pièce d'écorce liée avec de la babiche d'orignal et étanchéisée avec de la gomme d'épinette bouillie. Ces paniers serviront à recueillir l'eau d'érable et à mouler le sucre d'érable. Les érables sont entaillés, l'eau est recueillie et bouillie dans des chaudrons au-dessus du feu. On écume le sirop et on le filtre dans du coton; pour patienter, on mange un peu de tire. Lorsqu'une chaine de bulles se dégage de la cuillère percée, c'est le temps de mettre le sucre chaud dans les moules.

Informations complémentaires

Le pré-printemps est aussi la saison de la chasse à la perdrix et au lièvre.

L'écorce est recueillie sur les arbres abattus ou que l'on doit abattre, parce qu'à cette période de l'année la cueillette d'une grande quantité d'écorce fait mourir l'arbre.

Pour insérer la babiche dans l'écorce, on perce des trous avec un poinçon.

Aujourd'hui, avec la moto-neige, on utilise aussi des chalumeaux et des chaudières pour cueillir l'eau d'érable. La durée du campement varie selon le rendement des érables.

Les Amérindiens nous ont fait connaître leur utilisation de la sève d'érable. Le sucre, rare autrefois, était très apprécié durant les longs froids de l'hiver (Pipon). Il constituait avec la pâte de bleuets une source d'énergie indispensable.

Commentaires

Etre attentif à certaines images pouvant susciter chez des élèves une impression de malpropreté (habillement, désordre autour et à l'intérieur des tentes, etc.).

De plus, il faudrait éviter que les enfants concluent à la mauvaise alimentation des Attikameks, due à une surconsommation de sucre. Leur expliquer que le besoin en sucre ne pouvait être compensé par des fruits comme aujourd'hui et que la portion consommée par chacun était restreinte.

Termes attikameks

SIKON: le pré-printemps; ORIKAHIKAN: le temps des érables; POKOTINIKAN: sucre d'érable PIKITERAKAN: panier d'écorce servant à recueillir la sève d'érable ou de bouleau; WIKWAMITAI: panier d'écorce confectionné avec soin et décoré; ASEKWAN MINIC: pâte de bleuets; PIKITERAKAN: moule d'écorce ou petit panier.

Termes difficiles

Fût de raquettes, naganes[1], babiche[2], altéré, écuelle, laiton . . .

(1) Nagane: porte-bébé dans lequel on attachait le bébé (le jour) jusqu'à ses premiers pas.
(2) Babiche: lanière de peau d'orignal

2.3 Résumé et notes complémentaires pour «Miroskamin»

MIROSKAMIN

(le printemps)

Résumé

C'est le printemps, la saison du voyage pour les hommes et les animaux. On parcourt le territoire pour faire l'inventaire des ressources fauniques. On pêche au filet le doré, la truite grise et la truite rouge, on trappe le rat musqué et le castor, on chasse le canard et la perdrix, on dépèce le gibier et on apprête les peaux. C'est le temps des atocas que l'on cueille dans les cassots d'écorce rapidement confectionnés et avec lesquels les Attikameks font les confitures.

Informations complémentaires

Miroskamin, c'est aussi la saison de la cueillette de l'écorce, de la chasse au brochet, au huard, au lièvre et à l'ours.

Une fois par an, durant une semaine, on chasse les brochets au fusil lorsqu'ils viennent frayer en grand nombre sur les berges.

La pêche au filet est très productive au cours de cette saison. On pêche aussi à la ligne morte, c'est-à-dire une ligne horizontale à laquelle sont rattachés plusieurs hameçons.

Tous les noms dans les langues algonquiennes appartiennent à l'un ou l'autre des deux genres grammaticaux qui ont été baptisés «animés» et «inanimés» par les missionnaires. Mais il n'est pas toujours facile de prévoir à laquelle des deux catégories ils appartiennent, d'autant plus que cela peut être différent d'une langue algonquienne à une autre. Toutefois, tous les êtres humains et les animaux font partie du genre animé.

Le calendrier scolaire est aménagé de façon à permettre aux enfants de passer une semaine en forêt au cours de cette saison.

Commentaires

Être attentif à certains commentaires pouvant alimenter le stéréotype de l'Indien animiste (légende, informations sur les objets animés et inanimés) et certaines images pouvant susciter une réaction de dédain comme celles du dépeçage.

Termes attikameks

MIROSKAMIN: le printemps; MICKEKW OMINAN: atocas; METAPOROTIN: là où le vent joue.

Termes difficiles

Tourbière, airelle, terrier, intrusion, période de crues, zone d'exploitation contrôlée (Z.e.c.)[1], zone d'aménagement et de conservation (Z.a.c.)[2]

(1) Zone d'exploitation contrôlée: crée en 1978, territoire accessible pour tous les chasseurs et pêcheurs sportifs à proximité des bassins de population et dont la gestion est confiée en tout ou en partie à des associations sans but lucratif.

(2) Zone d'aménagement et de conservation: division administrative du territoire établie par l'État aux fins de la gestion des ressources fauniques.

2
film

2.4 Résumé et notes complémentaires pour «Nipin»

NIPIN

(l'été)

Résumé

C'est l'été, la saison de la chasse au petit gibier (canards, perdrix, lièvres), de la pêche au filet (doré, brochet, truite rouge, truite grise), de la cueillette de l'écorce, des plantes médicinales et de petits fruits (dont le bleuet qui est le dessert de la saison). Les canards sont plumés, le poisson éviscéré, une partie de l'écorce sert à la confection de paniers et de cassots et le bleuet est transformé (par évaporation) en une pâte semi-déshydratée, qui se conservera au-delà de l'hiver.

Informations complémentaires

L'été, c'est aussi la chasse à l'orignal, le temps de fraterniser avec l'ours pour s'assurer une bonne chasse durant le pré-hiver (Pitci Pipon). C'est aussi le temps du séchage et du fumage du poisson et de la viande d'orignal dans le but de les conserver.

Il s'agit d'une pêche et d'une chasse de subsistance et non sportive. Ainsi, les mailles du filet sont suffisamment lâches pour laisser passer les petits poissons et ne retenir que les plus gros.

La majorité des paniers d'écorce sont utilisés sur place; quelques-uns seront vendus. Le soin accordé à la confection des paniers varie en fonction de leur utilisation.

La pâte de bleuets est cuite dans un chaudron de laiton. Il est aussi utilisé pour la confection du sucre d'érable. Ces deux aliments constituaient autrefois des sources indispensables de sucre pour passer l'hiver.

La tente est posée directement sur le sol; le fond est tapissé d'une épaisse couche de sapinage que l'on change chaque semaine.

Commentaires

Être attentif à certaines images pouvant susciter, chez des élèves, une impression de malpropreté (dépeçage, bâton servant à brasser la pâte de bleuets que l'on lèche) et une réaction de dédain pour l'alimentation (pâte de bleuets).

Spécifier aux enfants que le prélèvement de l'écorce, au moment opportun et de la manière adéquate, ne peut endommager l'arbre et que, par ailleurs, l'écorce est un matériel essentiel à la confection de certains objets.

Termes attikameks

NIPIN: l'été; ASEKWAN MINIC: pâte de bleuets.

Termes difficiles

Zone d'aménagement et de conservation (Z.a.c.)[1], zone d'exploitation contrôlée (Z.e.c.)[2], pourvoiries[3], semi-déshydraté, ascorbique, décimer, nomade, écuelle, nutritive.

(1) Zone d'aménagement et de conservation: division administrative établie par l'État aux fins de la gestion des ressources fauniques.
(2) Zone d'exploitation contrôlée: créée en 1978, territoire accessible pour tous les chasseurs et pêcheurs sportifs à proximité des bassins de population et dont la gestion est confiée en tout ou en partie à des associations sans but lucratif.
(3) Pourvoiries: outre la possibilité de chasse et pêche, elles offrent l'hébergement ainsi qu'un éventail de services tels des embarcations, des cabanes pour la pêche sous la glace . . .

2.5 Résumé et notes complémentaires pour «Takwakin»

TAKWAKIN

(l'automne)

Résumé

C'est l'automne, la saison de la chasse à l'orignal et de la pêche au corégone, ce poisson blanc qui a donné son nom aux Attikameks. C'est la période du rut chez l'orignal qui répond à l'appel. Au moment du dépeçage, la peau est enlevée avec soin, les abats sont apprêtés et consommés immédiatement et la viande est boucanée pour être conservée. On pêche le corégone au filet: écaillé, vidé, incisé et enfilé sur une baguette; il est ensuite boucané pour être conservé.

Informations complémentaires

L'automne est aussi la saison de la pêche à la truite grise et de la chasse au canard, à la perdrix et au lièvre.

Lorsqu'un orignal est tué, le chasseur ne conserve que trois ou quatre morceaux et partage le reste avec les autres membres du campement. Les morceaux les plus tendres iront le plus souvent aux vieux parce qu'ils ont plus de difficulté à mâcher.

Pour pêcher le corégone, des filets sont tendus d'une berge à l'autre de la rivière et des hommes en canot remontent et redescendent la rivière lentement vers ces filets, frappant de leurs avirons l'eau afin d'effrayer le poisson et ainsi provoquer leur descente vers les filets.

Pour fumer la viande et le poisson, les Attikameks utilisent du bois mou, (comme l'épinette) ce qui donne un fumage blanc altérant moins le goût de la chair et qui est moins nocif pour la santé que le fumage noir, obtenu avec du bois dur. Autour de la tente, on dispose des billots pour couper le vent et empêcher les chiens d'entrer.

Le calendrier scolaire est aménagé de façon à permettre aux enfants de passer une semaine en forêt au cours de cette saison.

Commentaires

Être attentif à certaines images pouvant susciter, chez des élèves, une impression de malpropreté (sang sur les mains lors du dépeçage . . .), de gaspillage (par la quantité de nourriture disponible) et une réaction de dédain pour l'alimentation (consommation des intestins, des reins, du museau . . .).

Termes attikamek s

TAKWAKIN : L'automne; PASINOWAN : boucanage de la viande; ATIKAMEKW IRINIW : l'homme poisson blanc; ATTIKAMEK PISIMW : lune du poisson blanc (le mois de novembre); AKWAPSAWAN : boucanage du poisson.

Termes difficiles

Rut, tamarac, babiche, incisé.

2
film

2.6 Résumé et notes complémentaires pour «Pitci Pipon»

PITCI PIPON

(le pré-hiver)

Résumé

C'est le pré-hiver, la saison où les animaux ont leur plus belle fourrure, celle de la trappe au castor, à la martre et des collets à lièvre. On voit des hommes repérer la cabane à castor, puis mettre en place leur technique ancestrale de trappe pennettan: à l'un d'eux d'attraper un castor sous l'eau avec ses mains. Une femme fait la tournée des collets pour ramasser les lièvres qui se sont pris. Un homme ramène des martres au campement. On apprête les différentes peaux et avec des lanières de peaux de lièvre tressées, des femmes confectionnent un manteau.

Informations complémentaires

Le pré-hiver c'est aussi la saison de la chasse à la perdrix, à l'orignal, à l'ours, de la trappe au canard, à la belette, au loup cervier, au rat musqué, au pécan, au vison et de la fabrication de raquettes, de couteaux croches, de toboggan.

Un chasseur a plusieurs pièges (50-150) et plusieurs collets (30-200). Après avoir dégagé sa prise, il peut replacer son piège ou son collet au même endroit, le déplacer ou l'enlever carrément, selon le moment de la saison et la direction des animaux. À Manouane, les meilleurs chasseurs peuvent retirer de 5 000 $ à 6 000 $ pour leurs peaux.

Une technique de survie, qui consiste à prendre un castor avec ses mains, est encore enseignée à quelques enfants. Après la prise, on passe le castor sur la neige pour redresser son poil, puisque sa peau sera vendue. On mange aussi sa chair. La martre, le renard, la belette, le vison et le pécan sont chassés pour leur fourrure seulement.

On ne confectionne plus de manteaux en peaux de lièvres tressées. Ce manteau sera conservé au musée de Manouane.

Les Attikameks, dans le bois, boivent beaucoup de thé et peu de café.

Commentaires

Être attentif à certaines images pouvant susciter une impression de cruauté envers les animaux: lièvre pris au piège, chasseur brisant la colonne vertébrale d'un castor avec une hache, bâton retiré de la gorge d'une martre.

Termes attikameks

PITCI PIPON: le pré-hiver; WIC: cabane à castor; WAC: refuge terrestre d'un animal; KITCTAKANATIW: palissade de pieux; ECKAN: bâton muni d'un taillant d'acier; AKAW: bâton courbé; ARAPIKORI: tissage des peaux de lièvre.

Termes difficiles

Banik[1], bivouac, aunage, autarcie, zone d'exploitation contrôlée (Z.e.c.)[2], zone d'aménagement et de conservation (Z.a.c.)[3], vrille, regorgeait.

(1) Banik: pain domestique, sans levure, fait de farine, de poudre à pâte et d'eau.
(2) Zone d'exploitation contrôlée: créée en 1978, territoire accessible à tous les chasseurs et pêcheurs sportifs à proximité des bassins de population et dont la gestion est confiée en tout ou en partie à des associations sans but lucratif.
(3) Zone d'aménagement et de conservation: division administrative du territoire établie par l'État aux fins de la gestion des ressources fauniques.

2.7 Résumé et notes complémentaires pour «Pipon»

PIPON

(l'hiver)

Résumé

C'est l'hiver, on pêche sous la glace avec un filet. On voit deux hommes creuser cinq trous pour faire glisser sous la glace une perche à laquelle est attachée une corde suivie du filet. On enterre les trous, on tend le filet et on revient plus tard ramasser les poissons. Au campement, un couple confectionne une paire de raquettes. La femme enlève le poil d'une peau d'orignal, puis la peau est lavée, grattée, découpée en babiches et utilisée pour tresser le tapis de la raquette dont le cadrage a été fabriqué par l'homme.

Informations complémentaires

L'hiver, c'est aussi la saison de la chasse au lièvre, de la trappe au castor, au pécan, au loup cervier (lynx), au renard, à la martre, à la belette, au rat musqué et au vison ainsi que de la fabrication d'autres objets tels le couteau croche et le toboggan.

Les raquettes représentent pour les Attikameks une réalité reliée à la survie. Autrefois, on les utilisait régulièrement et elles pouvaient servir pour déplacer la neige. Maintenant, elles sont encore utilisées par bon nombre de familles, même si la moto-neige permet d'accéder promptement aux endroits que l'on veut fréquenter.

Commentaires

Être attentif au commentaire expliquant que les raquettes sont des objets animés pour les Attikameks; il peut porter à confusion et alimenter le stéréotype de l'Indien animiste. (voir note page 15).

Termes attikameks

PIPON : l'hiver ; ECKAN : bâton muni d'un taillant d'acier; SIKON : le pré-printemps; MIROSKAMIN : le printemps; NIPIN : l'été; TAKWAKIN : l'automne; PITCI PIPON : le pré-hiver.

Termes difficiles

Gaules, babiches[1], naganes[2], amarre.

(1) Babiche: lanière de peau d'orignal.
(2) Nagane: porte-bébé dans lequel on attachait le bébé (le jour) jusqu'à ses premiers pas.

2
film

2.8 Termes en Attikamek

Akwapsawan	: boucanage de poisson
Arapikori	: tissage de peaux de lièvre
Asekwan Minic	: pâte de bleuets
Atikamekw Iriniw	: l'homme poisson blanc
Atikamekw Pisimw	: lune du poisson blanc (mois de novembre)
Kitctakanatikw	: palissade de pieux
Metaperotin	: là où le vent joue
Mickekw Ominan	: atocas
Pikiterakan	: panier d'écorce servant à recueillir la sève d'érable ou de bouleau
Miroskamin	: quand la terre est là, quand elle n'est plus cachée (le printemps)
Nipin	: quand l'air est humide (l'été)
Orikahikan	: le temps des érables
Pasinowan	: boucanage de la viande
Pikiterakan	: moule d'écorce ou petit panier
Pipon	: neige et froid (l'hiver)
Pitci Pipon	: quand la neige commence, nouveau froid et neige (le pré-hiver)
Pokotinikan	: sucre d'érable
Sikon	: quand la neige commence à fondre (le pré-printemps)
Takwakin	: quand les feuilles sèchent, parce qu'elles gèlent (l'automne)
Wac	: refuge terrestre d'un animal
Akat	: bâton courbé
Wic	: cabane à castor
Eckan	: bâton muni d'un taillant d'acier
Wikwamitai	: panier d'écorce confectionné avec soin et décoré

2.9 Sujets traités dans les films

Activités

Apprêtage des peaux	: Miroskamin, Pitci Pipon, Pipon
Chasse	: Miroskamin, Takwakin, Pitci Pipon
Confection	: Sikon (sucre, cassots), Miroskamin (cassots), Nipin (bleuet, panier), Pitci Pipon (manteaux), Pipon (raquettes)
Cueillette	: Sikon (caverable, écorce), Miroskamin (atocas), Nipin (bleuets, plantes)
Dépeçage	: Miroskamin, Nipin, Takwakin
Mode de cuisson	: Takwakin
Pêche	: Miroskamin, Nipin, Takwakin, Pipon
Trappe	: Miroskamin, Pitci Pipon
Transport en canot	: Miroskamin, Nipin, Takwakin

Croyances
Miroskamin

Démographie & géographie
Miroskamin, Nipin, Takwakin, Pipon

Économie
Miroskamin, Nipin, Pitci Pipon

Informations historiques

Colonisation	: Miroskamin, Nipin, Takwakin, Pitci Pipon
Activités traditionnelles	: Sikon, Pitci Pipon, Pipon

Légendes
Miroskamin

Revendications
Miroskamin, Pipon

Territoire (Z.e.c., Z.a.c.)
Miroskamin, Nipin, Pitci Pipon

3. EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DES FILMS

3.1 Démarche générale d'exploitation pédagogique:

De façon générale, pour s'assurer de l'exploitation optimale d'un film, l'enseignant doit l'avoir visionné avant de le présenter en classe et avoir décidé du type d'encadrement à effectuer avant et après le visionnement avec des élèves. Lors de la projection du film, il doit être observateur et, après la projection, il sera surtout animateur.

L'installation physique de la classe doit aussi être propice au visionnement. Ainsi l'écran doit être perpendiculaire aux fenêtres et les chaises de biais à l'écran. À titre d'exemple, voici un schéma à privilégier pour la disposition des chaises:

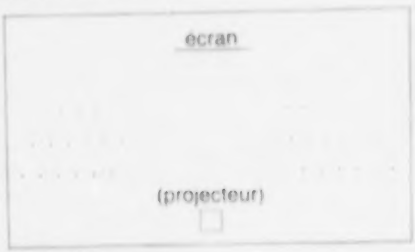

Avant le visionnement

L'enseignant procède à une mise en situation visant à aiguiser l'intérêt des élèves et à orienter la discussion qui suivra le visionnement. Pour ce faire, l'enseignant n'a pas à être spécialiste du sujet traité dans le film: il peut raconter des anecdotes ou des situations arrivées aux élèves, ou inventer une histoire, qui aient un lien avec le film. Au primaire, il est préférable de demeurer le plus près possible du sujet du film au cours de la mise en situation; au secondaire, le sujet traité peut être élargi.

Ensuite, l'enseignant peut situer brièvement ce film parmi la série et préciser l'objectif de celle-ci. À noter qu'il est important de ne pas raconter le contenu du film visionné afin de ne pas nuire à l'intérêt des élèves. Puis, il fournit la traduction des termes français difficiles (une liste de ces termes apparaît dans la section «résumé des films»; l'enseignant pourra la compléter au besoin). Il peut aussi indiquer la durée du film.

Durant le visionnement

L'enseignant observe les élèves, note leur réactions (rires, étonnement, dégoût, peur, commentaires...) envers les extraits visuels et sonores du film auxquels elles se rattachent. Ces réactions permettront de relancer le débat lors de temps morts.

Après le visionnement

L'enseignant attend quelques minutes les premières réactions des élèves; s'il n'y a pas de réactions, il les interroge sur leur appréciation du film: ce qu'ils ont aimé ou pas, les images soulevant des interrogations et les passages qui ont retenu leur attention. Il est important d'insister également sur le positif et le négatif. Les éléments non pertinents aux objectifs visés sont traités rapidement.

Il oriente ensuite l'échange sur les éléments concernant le ou les objectif(s) du programme visé(s). L'enseignant n'apporte pas immédiatement les réponses aux questions des élèves mais leur renvoie ces questions[1]. Il amène l'ensemble des élèves à s'impliquer et à trouver les bonnes réponses. Il peut, par exemple, les interroger sur les raisons pour lesquelles certains sont en accord ou en désaccord avec telle opinion. Il les amènera à la bonne réponse en leur rappelant des éléments contenus dans le film et qu'ils n'auraient pas encore mentionnés dans leur argumentation. Si des temps morts apparaissent dans le débat, il peut questionner les élèves sur les réactions qu'ils ont eues à tel ou tel moment lors de la projection du film. (Lors de telle image accompagnée de tel commentaire, vous avez eu telles réactions. Pourquoi? Durant le débat, l'enseignant note les stéréotypes véhiculés dans les commentaires des élèves afin de susciter, par la suite, une réflexion qui en amènerait le renversement. (Par exemple les réactions de dédain au sujet de la consommation d'abats: en ont-ils déjà mangé? Y a-t-il des choses que l'on mange et que d'autres groupes ne mangent pas? Connaissent-ils le steak tartare?...)

(1) Les informations complémentaires à chaque film (point 2.2) et celles traitant des Amérindiens (points 1.1 à 1.4) permettront à l'enseignant de répondre à de nombreuses questions.

3

Enfin, l'enseignant fournit d'autres éléments d'information comme le prolongement du film; il peut aussi choisir d'en remettre la responsabilité aux élèves sous forme de recherche.

Finalement, s'il le désire, l'enseignant peut introduire des activités complémentaires que les élèves devront réaliser[1].

(1) Voir les activités complémentaires proposées en 3.2, 3.3 et 3.4.

3.2 Exploitation pédagogique pour le programme de sciences humaines au primaire

(a) Exploitation des films

Objectifs visés

Au primaire, ces films peuvent contribuer à éveiller les élèves à la composition ethnique et culturelle du Québec. Plus particulièrement, ils devraient permettre au premier cycle d'établir des ressemblances et des différences entre leur vie et celle des Attikameks (objectif 3.4.c)

Ils devraient permettre également au deuxième cycle d'identifier certains facteurs ayant influencé la culture québécoise (produits, objets, coutumes[1]) (objectif 2.3.b).

Mise en situation avant le visionnement

L'enseignant parle d'abord aux élèves de leurs habitudes alimentaires, vestimentaires, de leurs coutumes. Il leur explique ensuite qu'il existe des différences selon les groupes, les pays. Au Québec, par exemple, il existe des différences entre la vie dans une grande ville et celle dans un petit village (le nombre de magasins, la circulation automobile, la connaissance ou méconnaissance des voisins . . .). Il peut aussi les sensibiliser aux échanges qui existent entre les différents groupes (d'où viennent les objets qui nous entourent, les aliments que l'on mange? Y a-t-il des choses ou des animaux que l'on trouve au Québec et non en Europe?) et leur expliquer qu'à l'arrivée des Européens au Québec, les Indiens leur ont appris beaucoup de choses[2]. (Ne poser que rarement des questions aux élèves, mais leur raconter une histoire; rester près du sujet du film en donnant des exemples sur les Indiens)

Présentation des films

Les Attikameks divisent l'année en six saisons: en plus du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver, ils ont le pré-printemps et le pré-hiver. Le film visionné fait partie d'une série de six films (un par saison). Chaque film montre des Attikameks vivant aujourd'hui en Haute-Mauricie (à Manouane). On les voit effectuer pour chaque saison des activités qu'ils ont apprises il y a longtemps de leurs parents et de leurs grands-parents. Ensuite, l'enseignant explique brièvement les termes moins connus du film puis il commence le visionnement.

Échange après le visionnement

En suivant les étapes de bases décrites dans la démarche générale en page 21, l'enseignant, par ses questions, suscite un échange entre les élèves. Voici quelques suggestions[3]:

Qu'est-ce que vous avez aimé ou pas aimé dans le film? L'enseignant ne doit pas limiter les interventions en demandant «le plus aimé» ou «le moins aimé»[4].

Quelles sont les ressemblances et les différences entre notre façon de vivre (activités, objets) et celle des Attikameks du film?[5]

Habillement	: casquette, tuque, manteau, chemise de chasse.
Habitation	: tente de toile, tapis de sapinage, chauffage, nombre de pièces.
Transport	: canot, camion, motoneige, bicyclette, toboggan, raquettes.
Alimentation	: sucre d'érable, petits fruits, poissons, petit et gros gibier (orignal, lièvre, canard . . . cuit, bouilli, séché ou boucané) thé, banik, plantes médicinales . . .
Outils et ustensiles	: écorce (cassots, paniers, tapis pour dépecer), bouts de bois, couteau croche, bâton muni d'un taillant d'acier, planchettes pour eau d'érable, planche pour cadrage des peaux et des raquettes, racines, gomme d'épinette, peaux pour lanières, os pour dégraisser les peaux, hache, fusil, piège, collet, filet, couteau, poêle, chaudron, plats en plastique et en aluminium . . .
Activités	: cueillette (écorce, sève, fruits, plantes, racines), chasse, pêche, trappage, dépeçage, apprêtage des peaux, confection (panier, raquettes, manteau, sucre d'érable . . .)
Rôles	: les enfants aident au travail, les vieux occupent une place importante, lien hommes-femmes . . .
Regroupement	: par quatre ou cinq tentes
Rythme des activités	: saisonnier

(1) Sikon, Nipin, Pêci Pipon et Pipon sont davantage appropriés pour ce niveau et cet objectif d'enseignement.
(2) Voir texte sur l'influence des autochtones, p. 26 et 27.
(3) Ces suggestions sont extraites des six films de la série, choisir celles appropriées au fil visionné. L'enseignant et ses élèves peuvent également traiter d'éléments qui ne sont pas illustrés dans le film.
(4) L'enseignant peut choisir d'insister davantage sur les ressemblances ou sur les différences. Lorsque les élèves ont nommé quelques objets ou activités (leur laisser un certain temps), l'enseignant exploite leurs réponses en posant des sous-questions.
(5) À cette étape, il est important d'obtenir le maximum d'information, peu importe qu'elle soit amenée «pêle-mêle».

3
sc.h.

Aimeriez-vous aller en visite chez les Attikameks et pourquoi?

Si un Attikamek voulait vous offrir un cadeau que souhaiteriez-vous avoir?

Pensez-vous qu'un enfant attikamek aimerait venir en visite chez vous? Quels cadeaux lui offririez-vous pour lui faire plaisir?

Quels sont les savoirs transmis par les Indiens aux nouveaux arrivants?

Objets	: raquettes, toboggan, canot, mocassins . . .
Connaissances	: utilisation de la sève d'érable, du tabac, de la viande de venaison . . . connaissances géographiques, botaniques . . .
Mots	: atocas, trappeur, pow-wow, toboggan, canot, caribou, Ottawa

Mise en garde

Afin d'éviter que les élèves n'acquièrent une image fausse de la vie des Attikameks, l'enseignant devra leur préciser que le film ne montre qu'un aspect de leur vie actuelle. Les activités contenues dans le film rappellent le mode de vie nomade d'autrefois, où l'on devait s'auto-suffire dans la mesure du possible; cela impliquait une utilisation rationnelle des ressources, la conservation de certains produits, la confection des objets de nécessité, le regroupement de quelques familles . . . Aujourd'hui, les enfants vont à l'école, habitent des maisons, font des achats au magasin . . . (attention toutefois de ne pas nier leur spécificité culturelle). Enfin, l'enseignant pourrait compléter en indiquant le nombre d'Indiens au Québec, le nom des neuf nations, le nombre de réserves, les régions où elles sont situées[1] . . .

(1) Voir les informations à ce sujet dans la première partie du document, p. 7 à 9.

(b) Activités complémentaires

— L'enseignant demande aux élèves d'identifier d'autres savoirs que les Amérindiens et Inuit nous ont légués. Ainsi il peut leur demander d'examiner une carte du Québec et de trouver d'autres noms de lieux susceptibles d'être amérindiens. Avec les plus jeunes, l'enseignant peut préparer une liste de ces noms et de leur signification en donnant des indices selon le groupe d'élèves.

Ex.: M___ST___SS___N___: Grand lac au nord du lac St-Jean, rivière et localité; provient d'un mot algonquin signifiant «grosse roche»

Il leur demande d'identifier des vêtements, des jeux, d'autres aliments qui nous proviennent des autochtones. L'enseignant peut se référer au texte «Influence des autochtones», (pages 26 à 27), pour guider ses élèves.

— L'enseignant demande aux élèves de comparer les Indiens qu'ils ont vus dans le film avec ceux des bandes dessinées[1], des contes ou des films western (comportement, habillement, langage . . .):

Par quels noms identifie-t-on les personnages amérindiens?

Quelle est l'apparence physique de ces personnages? — Possèdent-ils des accessoires spéciaux?

Dans quels rôles retrouve-t-on les autres personnages?

Quelles relations les personnages amérindiens entretiennent-ils avec les autres personnages?

Quelles sont les principaux traits psychologiques des personnages amérindiens?

Sont-ils vainqueurs ou perdants?

Ont-ils des qualités? des défauts?

Quel vocabulaire emploient-ils?

Ont-ils des expressions particulières?

Quels sentiments suscitent-ils chez le lecteur?

Quelles valeurs sont véhiculées dans ces bandes dessinées par les personnages amérindiens?

L'enseignant identifie avec eux les stéréotypes contenus dans les bandes dessinées et les fait réfléchir sur les nombreux documents qui transmettent une fausse image des Amérindiens[2].

Les élèves établissent une correspondance avec une école amérindienne afin de s'informer mutuellement sur la vie de chaque communauté et afin d'avoir réponses à leurs questions (les deux enseignants doivent indiquer le sens de la démarche pour éviter qu'il ne se vexent des questions teintées de racisme naïf). Cette correspondance peut aboutir à une visite réciproque[3].

— L'enseignant invite un spécialiste de la culture autochtone en classe pour répondre aux questions des élèves[4].

(1) *En plus des extraits présentés aux pages 28, 29 et 30 il peut, entre autres, référer aux bandes dessinées suivantes:* ***Tintin en Amérique***, ***Astérix en Amérique***, ***La Grande Traversée*** *et, parmi les Lucky Luke:* ***Les Dalton courent toujours***, ***Les chasseurs de prime***, ***Le 20e de cavalerie***.

(2) *Pour obtenir d'autres activités visant à combattre le racisme envers les autochtones, consulter* **Combattre le racisme**, *cité en références, p. 51.*

(3) *S'informer au Ministère du Loisir, Chasse et Pêche sur le programme «Découverte du Québec».*

(4) *Cf associations autochtones et bureaux privés, cités en références, p. 53 à 54.*

3
sc.h.

(c) Documents de références

Extraits et adaptation des fiches «Oracle» produites par le **Musée National de l'Homme**

INFLUENCE DES AUTOCHTONES

La culture des plantes fut l'une des contributions les plus importantes des Amérindiens. Non seulement ceux-ci ont-ils fait découvrir aux premiers colons de nouvelles plantes, mais ils leur ont aussi appris les techniques nécessaires pour les cultiver. Après l'exploration des Amériques par les Européens, on introduisit en Europe plus de 50 nouvelles espèces végétales comestibles. Aujourd'hui, ces plantes, cultivées à l'origine par les Amérindiens du Nouveau Monde, fournissent environ la moitié des réserves alimentaires mondiales. Deux de ces plantes, le maïs et la pomme de terre, proviennent du Nouveau Monde, et sont des denrées alimentaires de base aussi importantes que le riz et le blé.

La dinde qui est devenue un mets populaire des jours de fête en Amérique du Nord et le cochon d'Inde, utilisé aujourd'hui dans les laboratoires de recherche, furent domestiqués par les Amérindiens. On croit que la dinde a été domestiquée pour la première fois au Mexique où on la considérait comme un des mets de choix.

Plus de 50 produits pharmaceutiques, utilisés dans la médecine moderne, ont été découverts et utilisés par les Amérindiens.

Beaucoup d'inventions amérindiennes et inuit furent adoptées chez nous. Les hommes blancs employaient des canots en écorce de bouleau, d'origine algonquienne, dans le Nord. Les reproductions de kayaks esquimaux en grosse toile et en fibre de verre (kayak: canot étroit recouvert de peaux du Grand Nord) servent aussi à des fins tant récréatives que fonctionnelles.

Les colons européens empruntèrent aux Amérindiens et aux Inuit plusieurs modèles de vêtements. Les coureurs de bois adoptèrent, des Amérindiens, les mocassins, les jambières et les tuniques en peau d'animaux, car ils les trouvaient bien adaptés à la vie en forêt. Les pantoufles contemporaines s'inspirent des mocassins amérindiens; et l'anorak chaud et élégant nous vient directement des Esquimaux.

Les méthodes amérindiennes de survie aidèrent les premiers explorateurs et les commerçants. Les mouvements de scouts et de guides empruntèrent aux Amérindiens leurs connaissances relatives au camping et à la forêt et s'inspirèrent, en grande partie, de leur mode de vie. De même, durant et après la Deuxième Guerre mondiale, on enseigna aux membres des Forces armées nombre de techniques inuit de survie sous des conditions arctiques rigoureuses.

Les langues amérindiennes ont fourni aux nouvelles cultures nord-américaines des milliers de noms de lieux, d'objets familiers ainsi que de nombreuses expressions populaires. Les Amérindiens et les Esquimaux sont depuis longtemps des sujets très populaires en sculpture et en peinture alors que leur art et leur artisanat sont universellement connus. Les Amérindiens ont transmis des jeux populaires, comme la crosse, et on a écrit beaucoup de chansons, d'histoires, de poèmes et de livres sur les Amérindiens et les Esquimaux.

Termes empruntés aux langues autochtones

Manitoba : vient probablement d'un mot algonquien qui signifie «lac des prairies».

Saskatchewan : d'origine algonquienne, signifie «le courant rapide» ou «le courant du dégel».

Ontario : d'origine iroquoienne, veut dire «grand lac».

Québec : probablement mot algonquien, signifie fermé, et décrit le passage étroit des eaux du Cap Diamant, près de l'Île d'Orléans, à l'endroit où est située la ville de Québec.

Ottawa : capitale du Canada, vient d'un terme algonquien qui veut dire «l'endroit où l'eau est en ébullition».

Toronto : capitale provinciale de l'Ontario, vient probablement du mot iroquoien qui veut dire «billot sortant de l'eau».

Canada : ou Kanata, mot couramment attribué à Jacques Cartier, qui entendit le terme alors qu'il naviguait sur le fleuve St-Laurent en 1535. Kanata, mot iroquoien, signifie village et non tout le pays comme le croyait Cartier.

Babiche : le nom de cette lanière de cuir vert est dérivé du mot micmac «ababiche» qui signifie ficelle ou corde.

Carcajou : le nom populaire du blaireau du Labrador est dérivé du mot montagnais «kuakuatsheu» qui signifie l'animal, le glouton. Le carcajou rusé, joueur de tours, voleur, cause mille dégâts dans de nombreuses légendes. Bas sur pattes, il dégage une mauvaise odeur et on le considère plutôt comme un animal nuisible.

Caribou : le nom donné au renne du Canada vient probablement du mot micmac «kalibou» qui réfère à l'habitude du caribou de gratter la neige avec ses pattes de devant pour trouver la nourriture.

Iglou : le mot inuit «iglu (illu)» désigne toute habitation. En français, l'iglou est une habitation demi-sphérique, faite de blocs de neige, caractérisée par sa construction spirale.

Kayak : Le kayak est une embarcation etroite à l'armature en bois et entièrement recouverte de peau. Il a généralement des trous de pontage individuels pour un, deux ou trois occupants. Ceux-ci s'assoient en étendant les jambes sous le pont et utilisent une pagaie double. Le mot est une transcription du mot inuit «qajaq».

3
sc.h.

c Extraits des bandes dessinées de Lucky Luke

3
sc.h.

c

Extraits des bandes dessinées de Lucky Luke

3
sc.h.

c Extraits des bandes dessinées de Lucky Luke

3.3 Exploitation pédagogique pour le programme de géographie du Québec et du Canada — Secondaire III

(a)Exploitation des films

Objectifs visés

Les films de cette série peuvent illustrer, de façon générale, la corrélation des éléments physiques et humains d'un milieu.

En ce sens, ils pourraient sensibiliser les élèves aux apports de notre société pluraliste en caractérisant certains aspects du mode de vie d'un groupe d'autochtones dans le Québec actuel[1] (objectif 5.3.3). De plus, ils pourraient amorcer une réflexion sur l'avenir du nord en examinant les droits et les revendications des autochtones sur l'utilisation des ressources de ces territoires (objectif 6.3.2).

Mise en situation avant le visionnement

L'enseignant peut relever un événement de l'actualité illustrant comment certains éléments physiques ou technologiques peuvent perturber notre mode de vie (par exemple, pour nous, une panne d'électricité; pour un cultivateur, le nombre d'heures d'ensoleillement et de pluie; pour certains Indiens, la pollution des rivières, la construction d'une route, d'un barrage . . .). Il peut ensuite amener les élèves à constater que lorsqu'on connaît mieux la vie d'un groupe, on est plus habilité à comprendre ses besoins (par exemple, le besoin d'un territoire pour la chasse, le trappage et la pêche). Plus notre vie nous met en relation avec le milieu physique, plus on perçoit les modifications qui s'y opèrent et plus nous sommes touchés par ces modifications (diminution de la pêche suite à la découverte de mercure dans le poisson, fuite du gibier suite aux coupes de bois). Il est à noter qu'un même milieu peut être exploité différemment selon le groupe qui s'y installe.

Présentation des films

Le film visionné fait partie d'une série dont chaque film illustre une des six saisons attikameks: Sikon, Miroskamin, Nipin, Takwakin, Pitci Pipon et Pipon. Chacun montre des Attikameks vivant aujourd'hui, mais effectuant des activités traditionnelles dont certaines sont en voie de disparition. Ensuite l'enseignant explique brièvement les termes moins connus dans le film puis il commence le visionnement.

Échange après le visionnement

En suivant les étapes de base décrites dans la démarche générale à la page 21, l'enseignant, par ses questions, suscite un échange entre les élèves en les orientant sur la corrélation des éléments physiques et humains d'un milieu: comment le milieu physique représente à la fois une ressource et une contrainte (par exemple, un cours d'eau peut être utilisé comme voie de communication, mais il faut créer un moyen de transport adapté). Les suggestions présentées ici peuvent permettre d'alimenter le débat[2].

Quels éléments permettent d'illustrer l'adaptation des Attikameks au milieu physique environnant, à ses ressources et à ses contraintes?

Transport	: raquettes, toboggan.
Alimentation	: banik, petits fruits, petit et gros gibier (orignal, castor, canard . . . cuit, séché, bouilli, boucané), poissons, sucre d'érable.
Outils et ustensiles	: branches pour tenir objet et comme palissade, planche pour cadrage des peaux et des raquettes, bâton courbé, écorce pour cassots, cornet et tapis, racines, gomme d'épinette, os pour dégraisser les peaux, organes et glandes pour tanner les peaux de castor, pierre comme pesée
Activités	: cueillette (écorce, sève, fruits, plantes, racines, gomme d'épinette), chasse, trappage, pêche, dépeçage, apprêtage des peaux, confection (panier, raquettes, manteau, sucre d'érable, pâte de bleuets)
Regroupement	: par quatre ou cinq
Rythme des activités	: saisonnier
Connaissances	: utilisation de la sève d'érable, du tabac, de la viande de venaison . . . connaissances géographiques, botaniques, médicinales . . .

(1) Miroskamin, Takwakin, Nipin, Pitci Pipon et Pipon sont davantage appropriés pour cet objectif.

(2) Ces suggestions sont extraites des six films de la série; choisir celles appropriées au film visionné. L'enseignant et ses élèves peuvent également traiter d'éléments qui ne sont pas illustrés dans le film.

3
géo.

a En quoi les activités illustrées dans ce film sont-elles liées à un mode de vie nomade?

Volonté d'auto-suffisance par l'utilisation du végétal et de l'animal, fabrication des objets de nécessité, transport minimum d'objets à cause des déplacements, utilisation rationnelle des ressources et vie en petits groupes, à cause du gibier limité sur un territoire à parcourir.

Y a-t-il des revendications actuelles des Amérindiens qui concernent leur milieu physique et ses ressources?

Lutte contre l'envahissement de chasseurs et pêcheurs sportifs, résistance aux barrages hydro-électriques et droits territoriaux.

Mise en garde

Afin d'éviter que les élèves n'acquièrent une image faussée du mode de vie des Attikameks, l'enseignant devra leur préciser que ces activités ne sont pas réalisées par toute la population de la réserve. Il devra aussi leur fournir quelques informations complémentaires sur leur vie actuelle (leur situation sociale, économique...)[1]; attention toutefois de ne pas nier leur spécificité culturelle. D'autres informations telles le nombre d'Amérindiens au Québec, leur localisation... pourraient faire l'objet de recherche par les élèves.

(1) Voir pages 10 et 11.

(b) Activités complémentaires

— L'enseignant demande aux élèves d'effectuer une recherche sur différents aspects du mode de vie actuel des Attikameks de Manouane, Obedjiwan et Weymontachingue[1]: localisation géographique, superficie des réserves, environnement; (faune, flore, zones d'exploitation et d'aménagement contrôlées . . .), les services offerts sur la réserve, les activités qu'on y retrouve, etc . . .[2].

Ainsi il peut commencer l'activité en distribuant aux élèves la carte de la page 35, intitulée «Accès actuels aux réserves de La Mauricie» et leur demander:

Localisez la ville importante la plus proche de chaque réserve et évaluez-en la distance à «vol d'oiseau»?
Relevez les différents modes d'accès pour chacune des réserves?
Nommez d'autres modes de transport qui n'apparaissent pas sur la carte et que les Attikameks ont avantage à utiliser pendant certaines périodes de l'année?
Évaluez quel pourrait être l'itinéraire le plus économique, en temps et argent, à emprunter pour se rendre d'Obedjiwan à Weymontachingue?

L'enseignant peut aussi organiser un rallye imaginaire en se basant sur les informations qui suivent et sur la première partie de ce document, intitulé «Informations sur les Amérindiens du Québec, le groupe attikamek», (pages 10 à 11), pour aider les élèves à répondre aux questions.

On peut se rendre à **Obedjiwan** par route, par chemin de fer et en canot l'été, en motoneige l'hiver, ou en hydravion la plupart du temps. Par route, à partir de Roberval, on compte 300 km. Il s'agit d'une route provinciale sur 95 km, puis de routes forestières. Celles-ci sont souvent difficiles à utiliser, surtout lors des périodes de gel et de dégel. Le voyage vers Roberval est de 5½ heures par minibus, 3 fois la semaine, et il en coûte 30 $ par personne. On peut faire venir un taxi pour 200 $ à 300 $.

D'Obedjiwan on peut aussi se rendre au chemin de fer à Clova ou Parent par canot, en été, en traversant le lac Obedjiwan (réservoir Gouin) ou par motoneige, l'hiv . La traversée du lac prend 3½ heures. Si on a traversé en canot, il reste cinq kilomètres, à pied, pour se rendre à la gare. Enfin, on peut utiliser l'hydravion de Parent ou Roberval, cela coûte environ 126 $ par personne et prend 1¼ heure pour le trajet Obedjiwan — Weymontachingue, mais cela nécessite de noliser l'appareil et d'avoir cinq personnes.

On peut se rendre à **Weymontachingue** par routes, par train ou par hydravion. Les routes sont des chemins forestiers difficilement praticables et sont fermées l'hiver. Le train en direction de La Tuque passe trois fois par semaine et prend 3½ heures à se rendre à La Tuque. Le retour de La Tuque est à minuit. L'hydravion doit amerrir à quinze kilomètres de la réserve sur un lac. Il en coûte 330 $ pour un vol d'Obedjiwan au lac près de Weymontachingue. À partir de La Tuque, il en coûte 150 $. De plus, le quai étant délabré (il appartenait à une compagnie privée de Sanmaur), il faut se rendre à l'hydravion par canot. À noter que l'hydravion doit être remplacé par l'hélicoptère pendant les périodes de gel et de dégel et que celui-ci est très dispendieux.

Après avoir réfléchi aux contraintes que représente la localisation des réserves de La Mauricie, après avoir identifié le type de faune et de flore du milieu et les activités qu'elles permettent[3], l'enseignant peut poursuivre en demandant aux élèves quelle influence, selon eux, l'exploitation forestière a sur le milieu attikamek et quelles mesures devraient être prises pour améliorer cette situation.

Quel impact peut avoir la coupe de bois:
sur le «stock» de gibier, surtout lorsqu'il s'agit d'une coupe à blanc? (fuite du gibier)
sur les lacs et rivières utilisés pour le transport de ce bois (pollution, modification de l'équilibre des eaux, risques d'accident)?

Quelle contrainte la propriété de ces routes forestières par les compagnies cause-t-elle? (dépendance de l'intérêt économique de ces compagnies pour l'entretien de ces routes).

Les mesures qui pourraient être prises sont nombreuses et peuvent être variées. L'important est d'amener les élèves à en mentionner quelques-unes. Voici quelques exemples:

(1) Il s'agit ici d'une activité de synthèse qui rejoint à la fois les deux objectifs mentionnés en page 31.
*(2) Cf **Perspectives de développement socio-économique** et brochures du conseil Attikamek Montagnais, cités en références p. 51 et 52. Voir les notes pages 10 et 11.*
(3) Les élèves devraient être en mesure de connaître ces éléments après avoir vu le module III du programme de géographie du Québec et du Canada.

b les activités de coupe à ras devraient être mieux contrôlées par le gouvernement et les règlements à ce sujet devraient être appliqués aussi dans ce milieu;
des analyses sur la qualité des eaux des cours d'eau devraient être effectuées périodiquement;
des études sur le taux de mercure, des analyses du gibier et du poisson devraient être effectuées;
l'entretien des chemins forestiers devrait être effectué de concert avec les réserves; etc . . .

— Les élèves identifient des éléments qui ont modifié le milieu physique des Attikameks dans l'une ou l'autre des trois réserves: modification du niveau des eaux (barrage Gouin . . .), exploitation forestière, drave, zones d'aménagement et d'exploitation contrôlées, chemin de fer et routes. L'enseignant peut demander aux élèves de faire la lecture du texte de la page 36 sur les barrages hydro-électriques. Puis, ils organisent un débat sur l'impact de ces modifications sur leur mode de vie[1].

Ils imaginent la découverte de pétrole sur le territoire attikamek et ses conséquences sur l'exploitation du milieu. Va-t-on acheter ou/et créer des outils? Comment va-t-on organiser l'extraction du pétrole, sa vente, son transport? Qui va occuper les différents emplois? Comment va-t-on partager les profits? Le type d'exploitation va-t-il être différent de celui qu'effectueraient des allochtones[2].

— L'enseignant organise un débat entre deux groupes d'élèves (l'un représentant une nation indienne et l'autre, des agents du gouvernement), ayant pour objectif la signature d'un traité sur la localisation d'une réserve. Les élèves doivent chercher à faire inscrire tous les éléments importants quant à l'emplacement et à son installation (superficie, environnement, proximité de villes ou villages, voies d'accès, de services offerts sur la réserve . . .). Un(e) spécialiste de la question autochtone pourrait être invité(e) à participer au débat[3].

Ils comparent le mode de vie des Attikameks à celui d'une nation du groupe iroquoien (les Hurons ou les Mohawks), groupe vivant actuellement dans un milieu plus urbain[4].

(1) *Voir texte:* **Les barrages hydro-électriques en territoire montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes**, *aux pages 36, 37, 38 et 39.*
(2) *Cf texte du Conseil Attikamek-Montagnais sur les revendications territoriales des bandes attikamègues et montagnaises, p. 47 à 50.*
(3) *Voir texte:* **Les barrages hydro-électriques en territoire montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes**, *aux pages 36 à 40.*
(4) *Cf* **Pardon aux Iroquois**, *cité en références, p. 51.*

(c) Documents de références

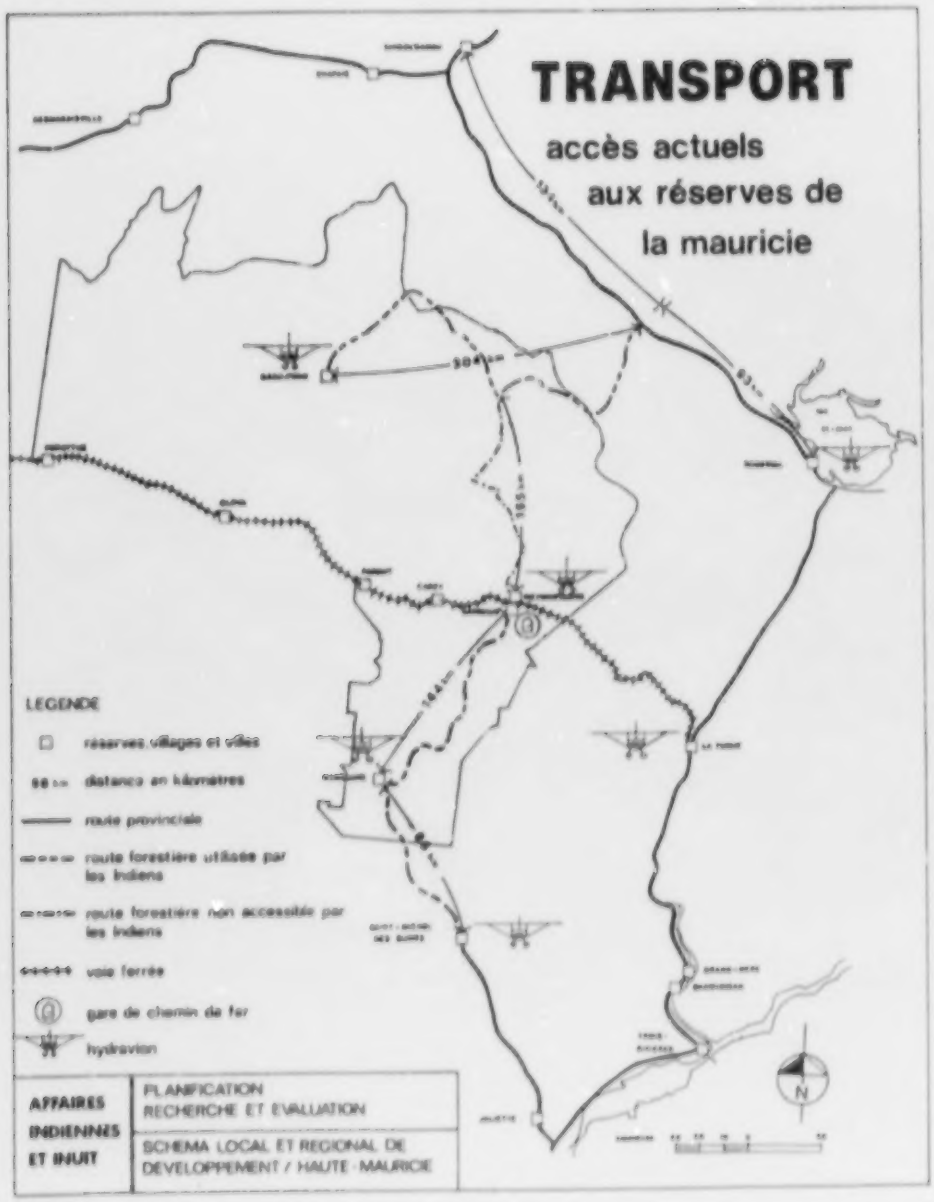

3
géo.

Abrégé — extrait de : LES BARRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES EN TERRITOIRE MONTAGNAIS ET LEURS EFFETS SUR LES COMMUNAUTÉS AMÉRINDIENNES
et publié dans : RECHERCHES AMÉRINDIENNES AU QUÉBEC, VOL. IX, no 4, 1980.

Paul Charest, professeur, Département d'anthropologie, Université Laval, conseiller scientifique, Conseil Attikamek-Montagnais

c

Depuis le succès de la campagne de nationalisation de l'électricité en 1962-1963 axée sur le thème "Maîtres chez nous", tout a été bien orchestré pour que nous soyons fiers d'être hydro-québécois. Le service des relations publiques de cet "État dans l'État" qu'est l'Hydro-Québec ne néglige rien pour entretenir ce sentiment de fierté, la preuve la plus récente en étant tout le battage publicitaire et les cérémonies grandioses qui ont accompagné l'inauguration officielle de la centrale LG-2 en octobre dernier. Il est en fait indéniable que l'ingénierie québécoise ait atteint dans le domaine de l'hydro-électricité un niveau d'excellence reconnu internationalement, comme en témoigne d'ailleurs la création récente de la filiale Hydro-Québec International. Les grands aménagements réalisés dans les années cinquante et soixante sur les rivières Bersimis, Aux Outardes et Manicouagan et les gigantesques travaux actuellement en cours à la baie de James ont été salués comme une preuve évidente du savoir-faire québécois. Par ailleurs, le Québécois, n'est-il pas le plus grand consommateur mondial d'électricité!

Cette belle image, savamment entretenue par la publicité officielle tout au long des années soixante, a cependant commencé à se ternir avec l'affaire de la Baie James et a fait place à des prises de position de plus en plus critiques sur le rôle de l'Hydro-Québec, dont la façon de se comporter vis-à-vis le grand public ne diffère guère de celle de n'importe quelle compagnie multinationale. C'est ainsi que le débat public sur l'ensemble des projets d'aménagement de la baie de James a permis de faire connaître pour la première fois un envers de décor moins reluisant : celui des impacts négatifs sur le milieu naturel et sur les populations autochtones. L'analyse de ces impacts avait été complètement négligée lors de la mise en place des grands barrages et réservoirs du Saguenay-Lac Saint-Jean et de la Haute Côte-Nord. On avait alors procédé comme si les Amérindiens qui exploitaient les ressources variées de ces territoires depuis des temps immémoriaux n'existaient pas, et on avait complètement ignoré leurs droits de premiers occupants du sol. Bien avant d'ailleurs, soit dans les années 1910, les Attikameks du Haut Saint-Maurice avaient eu aussi à subir un traitement similaire. Qui plus est, les nombreux chercheurs qui se sont efforcés de prévoir dans leurs analyses techniques, écologiques et sociologiques les impacts possibles des aménagements de la baie James, n'ont même pas pensé un seul instant à étudier les effets des barrages antérieurs sur les territoires et sur les populations attikameks et montagnaises. Il est vrai que les groupes amérindiens, dont la structure socio-économique a subi de profonds bouleversements par voie de conséquence, ne pouvaient plus être considérés comme des "vrais Indiens" par les puristes. Ils n'avaient donc sans grand intérêt pour un certain amérindianisme québécois et on leur a préféré, comme groupe de comparaison, les paysans égyptiens déplacés par le barrage d'Assouan.

L'Hydro-électricité et l'industrialisation du Québec

Comme l'ont démontré, J. H. Dales – dans son ouvrage de 1957 intitulé *Hydroelectricity and Industrial Development Quebec 1898-1940* – et Hogue, Bolduc et Larouche dans leur tout récent volume (1979), *Québec, un siècle d'électricité*, l'industrialisation de la province de Québec a été étroitement associée dès ses débuts à la production d'hydro-électricité. L'absence d'autres ressources énergétiques telles que le charbon et le pétrole sur le territoire québécois, et des conditions topographiques et hydrographiques favorables ont orienté tout naturellement les investissements de capitaux vers la production de cette énergie constamment renouvelable et non polluante. Toutefois, le développement relativement tardif de la technologie hydro-électrique explique en partie le retard de l'industrialisation du Québec par rapport aux États voisins de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre.

Après un foisonnement, dans les trois premières décennies de ce siècle, de petites centrales locales sur des cours d'eau de faible débit, trois grandes entreprises furent responsables de la plupart des aménagements hydro-électriques d'envergure dans les six dernières décennies : la Shawinigan Water and Power, l'Aluminum Company of Canada (Alcan) et la Commission hydro-électrique de Québec (Hydro-Québec). Les principales industries qui profitèrent de ces développements énergétiques furent les usines de pâtes et papier et de produits chimiques ainsi que les alumineries. L'implantation de ces entreprises et leur expansion en sol québécois se sont toujours trouvées étroitement liées à l'évolution de la production hydro-électrique.

Confiné d'abord aux régions plus densément peuplées de la vallée du Saint-Laurent et à des affluents facilement accessibles, tels l'Outaouais et le Saint-Maurice, le développement hydro-électrique des immenses bassins hydrauliques du Québec progressa par la suite vers des régions plus périphériques, comme celles du Saguenay-Lac Saint-Jean, de la Côte-Nord du Saint-Laurent et, plus récemment, de la baie de James. Les premiers groupes autochtones touchés directement par ces aménagements furent les Attikameks, dont une partie des terres du bassin du Haut Saint-Maurice furent inondées dès 1917 par la création du réservoir Gouin destiné à régulariser le débit des eaux. À ce moment, les Indiens d'Obedjiwan virent leur réserve inondée et ils durent se relocaliser un peu plus haut sur la terre ferme. Les compensations qu'ils reçurent alors pour reconstruire leur réserve totalisèrent $25,000 tout au plus, mais ils ne bénéficièrent d'aucune compensation pour la perte de quelques-unes de leurs meilleures

lignes de piégeage et de plusieurs camps de chasse. Au total, sur une période d'une soixantaine d'années à partir de 1900, pas moins de onze centrales (La Gabelle, Shawinigan 1, 2, et 3, Grand-Mère, La Tuque, Beaumont, La Trenche, Rapide-des-Coeurs, Rapide-du-Lièvre, Rapide Allard) et de cinq barrages-réservoirs (Gouin, Manouan 1, 2 et 3, Mattawin) furent mis en place le long du Saint-Maurice et de ses affluents, affectant ainsi considérablement les terrains de chasse des Attikameks . . .

Effets écologiques des barrages et réservoirs

Les bouleversements écologiques des territoires de chasse montagnais affectés par les barrages-réservoirs ont été multiples et ont touché à la fois les écosystèmes aquatiques et terrestres. Dans le cas des milieux aquatiques, des modifications hydrologiques majeures en ont résulté: création de vastes lacs artificiels et variations annuelles importantes de leurs eaux, régulation du débit des cours d'eau en aval des barrages et augmentation des débits moyens annuels. La faune aquatique en a subi directement les contrecoups en ce qui concerne la localisation des lieux de frai, les habitudes migratoires et alimentaires, la répartition des espèces, les rapports interspécifiques de prédation, etc. Certaines espèces importantes sont disparues localement: c'est le cas en particulier de la ouananiche ou saumon d'eau douce *(Salmo ouananiche)* dans la rivière Péribonca et du saumon de l'Atlantique **(Salmo salar)** dans la rivière Bersimis[2]

En ce qui concerne les écosystèmes terrestres, les habitats riverains qui étaient les plus propices aux mammifères à fourrure tels que le castor, le rat musqué, la loutre, le vison, la martre, ont été inondés par les réservoirs ou rendus inutilisables par les modifications apportées aux débits des rivières harnachées et des cours inférieurs de leurs principaux affluents. Les habitats du castor et du rat musqué furent les plus sérieusement affectés. Par contre, les lieux de pâturage de l'original et de nidification des canards sauvages furent moins sévèrement touchés.

La création des réservoirs a aussi inondé plusieurs centaines de milles carrés de territoire forestier. Dans la plupart des cas, les arbres de valeur commerciale furent abattus au préalable et utilisés à des fins industrielles, mais le travail de coupe, de récupération du bois coupé et de déblaiement des débris ne fut pas toujours complété à temps. C'est ainsi que les réservoirs se trouvent encore aujourd'hui encombrés de grandes quantités de bois mort.

Familiers avec la nature comme ils le sont et fins observateurs des moindres variations écologiques, les chasseurs montagnais ont vite saisi l'ampleur des transformations apportées aux écosystèmes qu'ils exploitaient. Les témoignages suivants le démontrent amplement sans qu'il soit besoin d'ajouter d'autres commentaires[3]

Modifications biologiques:

a) Le poisson

"... l'eau est pourrie, le bois qui flotte... Après ça, le poisson est détruit."

(Noé Germain)

"Après ça, les poissons ont changé de place aussi. Les frais, c'est la même affaire."

(Raymond Valin)

"Au lac Shipshaw, il n'y a plus un maudit poisson. C'était le meilleur lac pour les truites."

(Jack Germain)

b) Les animaux à fourrure

"... tu sais, il y avait du castor sur la rivière et astheure il n'y en a plus de castor. Il ne peut plus se faire de cabane là. Si l'eau monte, ils vont partir avec le courant (...) on dit que le castor arrive tout le temps par la rivière, il n'arrive pas par les bois; il n'arrive pas par les montagnes, le castor. Ça fait que là, nous autres, on nous a toujours dit de préserver les têtes d'eau. Les têtes d'eau, c'est la tête des rivières et c'est par là que le castor arrive tout le temps. Le castor ne monte pas une rivière, il descend toujours une rivière.

"Mais ils ne peuvent pas entrer dans la rivière comme avant, c'est parce que l'eau est pas stable. Et à part ça, ils ne peuvent pas manger non plus sur les bords. C'est parce que les arbres sont trop éloignés et ils n'auront pas le temps de se sauver, s'il arrivait quelque chose, soit un chasseur, un lynx ou un loup, quelque chose de même. Et pis, tu sais, quand les aulnes sont plus proches, bien là, ils peuvent aller manger et, après ça, ils en ont moins loin à se sauver, parce que ça marche assez mal un castor sur la terre."

(Raymond Valin)

"Le barrage a 250 pieds de haut, pour le castor, c'est 250 pieds plus haut. Mais quand le barrage est barré, comme de coutume, la terre est sec là, il doit être loin dans le bois, il n'a rien à manger, il doit être mort. Ils doivent aller plus loin, certain trois à quatre milles plus loin."

(Jack Germain)

"... il y avait du castor ici, un peu, qui surtout sont morts quand ils lâchent l'eau dans l'hiver. Il n'y a plus de rats musqués, ceux-ci ont mangé rien que du bois."

(Jean-Baptiste Dominique)

"du gibier... il ne peut en avoir autant après, par rapport ça dérange, tu sais, le vison, la loutre, le pékan, ils ne peuvent plus aller là, par exemple manger. L'eau joue trop, l'hiver, ils ne peuvent pas traverser ça."

(Gérard Siméon)

Effets économiques des barrages et réservoirs

Lorsque l'on connaît l'importance que revêt le réseau hydrographique dans les activités cynégétiques et halieutiques traditionnelles des Montagnais, on peut en conclure immédiatement que les effets écologiques des barrages et réservoirs n'ont pu qu'affecter très négativement ces activités de production. Les territoires de chasse partiellement inondés ou touchés par les modifications du régime

des eaux ont été abandonnés pour la plupart par leurs utilisateurs. Dans le bassin des rivières Péribonca et Manouane, seulement deux des dix-sept territoires de chasse ont produit des fourrures pendant la saison de 1975-76. Pour la communauté de Bersimis, 47 territoires sur un total de 87 furent touchés par la mise en place des barrages et des réservoirs. Sur ce nombre, la moitié n'avaient produit aucune fourrure en 1975-76, alors que les 23 autres territoires ont donné 302 peaux de castor, soit 30% seulement de la production totale de la communauté. La mise en marché des peaux de castor demeurant l'indice principal de l'intensité des activités de piégeage, la production des autres fourrures — loutre, renard, vison, martre, rat musqué, lynx — suit en gros la même tendance.

Redonnons la parole aux chasseurs montagnais de Pointe-Bleue pour connaître leur perception des effets négatifs des barrages-réservoirs sur leurs activités traditionnelles:

"Ce barrage-là ... à partir de là jusqu'à Onistagan, c'est une place surtout pour le printemps, la chasse de printemps, le rat musqué. Il y en a plein qui chassaient là, puis astheure, depuis qu'ils ont fait le barrage, il n'y a plus rien. Il y a un peu de castor, mais tu ne peux pas t'abriter rien que sur ça."

"Le lac Péribonca, cela a fait tort à tous les chasseurs; ça a fait tort (...) Il n'y a plus rien (...) Tous sont partis, ils peuvent pas chasser."

(Jack Germain)

"... à partir d'ici, c'est tout baigné. Ça, c'est tout des lacs. Il y en avait plusieurs chasseurs avant ici. Du barrage jusqu'ici, c'est tout baigné ça. C'est tout du terrain perdu ça. C'étaient de belles places à part ça."

(Jean-Baptiste Dominique)

"Car dans la rivière elle-même, tu es pas capable de vivre là, par rapport qu'il y a trop d'inconvénients ... tu peux pas tendre tes pièges, c'est foutu."

"... parce qu'on tendait tous nos pièges là, dans la rivière; puis tout le castor descendait là dans les deux rivières Manouan et Péribonca, tu sais. On tendait tout là, dans les rivières. On voyageait là, tu sais; on pouvait vivre là, on vivait là.

"Tu peux pas tendre de pièges dans la rivière, ça joue trop, tu sais. Un moment donné, tu tends un piège, il va être rendu à cinq-six pieds en haut, ou deux fois il va être bien noyé, il va avoir cinq à six pieds d'eau dessus. Ça joue de même tout le temps."

(Gérard Siméon)

"L'hiver, on est pas capable de traverser la rivière pour aller de l'autre bord à la chasse. Il faut chasser rien que d'un bord de la rivière, l'hiver."

"... tu sais, comme avant ça, qu'on laissait du bagage sur le bord (...) pour une journée, pour le lendemain. On pouvait venir le chercher sur l'écart. Pis, eux autres ont eu l'eau pendant la nuit, puis ça a tout noyé, ça a tout parti. Ça, c'est des Indiens eux autres mêmes que ça a arrivé."

(Gérard Siméon)

"Il y en a qui n'ont pas été avertis quand l'eau est descendue, puis ils ont perdu du bagage. C'est l'Alcan qui a fait ça."

(Jean-Baptiste Dominique)

"Voyez-vous, mon frère, le défunt Barthélémy, il avait un camp, lui, ici, un peu plus haut sur la Péribonca. Il avait un camp là. Ils ont noyé tout le camp, tout le camp a parti."

"Ah, ben croire, ils doivent avoir perdu bien des choses là-dedans, dans cette rivière-là, parce qu'il y avait plusieurs chasseurs là, aller jusqu'aux fourches de la Manouane."

(Jack Germain)

Malgré l'abandon ou la faible productivité des territoires de chasse affectés directement par les barrages et réservoirs, le piégeage maintient assez bien sa position économique tant par le nombre de peaux mises sur le marché que par les revenus qui en sont obtenus. En 1975-76, 102 trappeurs de Ouiatchouan (Pointe-Bleue) ont vendu 5,313 peaux pour une valeur totale aux enchères de $104,567.00, tandis que 91 trappeurs de Bersimis en ont vendu 1,933 pour une valeur de $66,703.45. Les revenus provenant de la vente de fourrures s'élèvent donc à $1,000.00 par trappeur dans le premier cas et à un peu plus de $700.00 dans le second. Dans un cas, comme dans l'autre, cependant, les revenus du piégeage ne représentent plus qu'un faible pourcentage des revenus totaux de l'unité domestique. Les emplois salariés temporaires ou permanents et les paiements de transfert de diverses sources — allocations de chômage, allocations familiales, pensions de vieillesse, prestations sociales — constituent dans la plupart des cas au moins les trois quarts des revenus monétaires. La stagnation ou même la baisse des prix de fourrures dans les années soixante n'incitèrent guère les trappeurs montagnais à un effort de piégeage soutenu, bien au contraire. Maintenant que le prix des fourrures a remonté de façon substantielle, l'absence d'un programme valable de développement de cette activité et l'incertitude constante au sujet de l'évolution des prix des fourrures n'encouragent pas à une reprise des activités sur une base stable dans les territoires demeurés productifs. Contrairement aux domaines des pêches maritimes et de l'agriculture, aucun programme économique d'envergure n'a été mis sur pieds depuis la création des réserves de castor dans le but de rendre plus intéressante la poursuite d'une activité de production commerciale qui est la plus ancienne au Québec. En fait, l'élevage des animaux à fourrure a progressivement remplacé le piégeage comme principal secteur de production de peaux brutes (Lamoureux 1978).

Si on considère maintenant les répercussions présumément positives des aménagements hydro-électriques, soit l'obtention d'emplois salariés par les Montagnais, seulement quelques dizaines d'entre eux ont été embauchés pour des périodes de temps limitées et pour des salaires inférieurs à la moyenne. Les travailleurs indiens ont surtout été engagés comme guides, canotiers, bûcherons et manoeuvres dans les phases préparatoires de la construction des barrages et comme main d'oeuvre non qualifiée au moment des gros travaux de forage et de coulage du béton ...

Pour une bonne part, donc, l'utilisation de la force de travail indienne s'est surtout avérée cruciale dans les phases d'exploration d'un arrière-pays encore peu connu et inaccessible autrement que par voie d'eau ou par hydravion. Les connaissances très précises qu'avaient les guides indiens du territoire et des réseaux hydrographiques ont été des plus utiles aux ingénieurs qui ont conçu les grands aménagements hydro-électriques. À titre d'exemple, mentionnons que c'est un Montagnais qui a indiqué à un ingénieur, commençant à désespérer d'en trouver, de vastes dépôts d'argile qui ont servi de matériau étanche dans la construction de digues pour le réservoir de Pipmuagan-Lac Cassé. De façon largement inconsciente, les Montagnais ont ainsi collaboré à leur propre dépossession.

Par ailleurs, la prise de possession des terres montagnaises par les entreprises capitalistes, qu'elles soient privées ou étatiques, et la mise en exploitation massive de leurs ressources hydrauliques, minières et forestières ont eu pour effet d'évincer un bon nombre de producteurs montagnais de leurs territoires de chasse. On les considéra dès lors comme une main d'oeuvre disponible ("en chômage") au service des intérêts du pays. La dépossession des Montagnais devait donc s'accompagner en plus de leur prolétarisation.

Conséquences: sédentarisation et prolétarisation des Montagnais

Le processus de sédentarisation des groupes nomades de chasseurs-trappeurs montagnais a suivi le même rythme que celui de la pénétration du capitalisme industriel sur leurs territoires. Lent au début de la colonisation agricole et de l'exploitation forestière par des scieries commerciales, il s'accélère progressivement avec la venue des usines de pâte et papier et des alumineries, pour atteindre sa phase finale dans les trente dernières années avec la mise en place des nombreux aménagements hydro-électriques dont les effets viennent d'être décrits. La communauté de Ouiatchouan, dont la réserve est située à proximité d'une petite ville industrielle et commerciale, fut touchée plus rapidement que celle de Bersimis, plus isolée, car dès le début du siècle une vingtaine d'unités de production s'étaient engagées en permanence dans l'agriculture. Dans le cas de Bersimis, la sédentarisation fut plus récente et plus rapide. L'exploitation forestière sur le territoire et à proximité de la réserve, ainsi que les travaux de construction des barrages qui se sont poursuivis à peu près sans interruption depuis 1950, en ont été les principaux éléments moteurs.

Outre la possibilité d'obtenir des emplois salariés, les autres causes de la sédentarisation furent les suivantes: 1. le statut juridique des réserves défini par la *Loi sur les Indiens* qui accorde à ces derniers une protection relativement efficace contre les multiples entreprises des Blancs; 2. l'existence d'établissements commerciaux; 3. la présence permanente de missionnaires et de lieux de culte; 4. la scolarisation obligatoire des enfants indiens depuis une vingtaine d'années; 5. la mise en place de services de santé tels que dispensaires, infirmières, visites médicales périodiques, etc.; 6. l'occupation de maisons de plus en plus confortables; 7. le service postal et la distribution périodique des différents chèques de prestations sociales. Commerçants, missionnaires et agents gouvernementaux se sont donc joints aux promoteurs industriels pour inciter les Montagnais à se sédentariser à un point fixe à la marge de leurs territoires de chasse. Leurs actions combinées ont eu le même aboutissement commun, recherché plus ou moins consciemment: la libération des terres indiennes et l'accaparement de leurs abondantes ressources naturelles par des entreprises capitalistes.

Pouvant difficilement résister aux pressions venant de toutes parts, les Montagnais ont été forcés de délaisser leurs lignes de piégeage et leurs activités cynégétiques ancestrales pour des emplois salariés qui ont pu leur offrir un apport monétaire devenu nécessaire aux moments difficiles engendrés par la chute de la production ou du prix des fourrures. Les qualifications de la force de travail montagnaise ne correspondant pas encore aux différentes exigences des entreprises industrielles — malgré la scolarisation forcée des jeunes Indiens — les travailleurs indiens constituent une main d'oeuvre de réserve sous-payée à laquelle on fait appel soit pour des tâches en continuité avec les occupations traditionnelles, telles que celles de guides, canotiers, garde-feu, etc., soit pour des tâches de manoeuvres, principalement en milieu forestier. On n'embauche ces travailleurs en dernier ressort que lorsque personne d'autre n'est facilement disponible et le chômage saisonnier ou permanent les guette constamment au moindre soubresaut de l'économie nationale. De producteurs indépendants qu'ils étaient sur leurs territoires de chasse, la grande majorité des chasseurs-trappeurs montagnais de Pointe-Bleue et de Bersimis sont devenus rapidement des prolétaires dans le cadre de rapports de production capitalistes . . .

3.4 Exploitation pédagogique du programme d'histoire du Québec et du Canada — secondaire

(a) Exploitation des films

Objectifs visés

Les films de cette série, en montrant certains aspects du mode de vie des Attikameks, permettent aux élèves, d'une part, de prendre conscience de la diversité culturelle du Québec contemporain (objectif 7.3.2).

D'autre part, ils permettent aussi de mieux comprendre la portée de certains grands débats qui ont marqué la société québécoise depuis la Révolution tranquille et auxquels les Amérindiens ont participé[1] (objectif 7.3.3).

Mise en situation avant le visionnement

L'enseignant peut interroger les élèves sur les groupes ethniques vivant au Québec en privilégiant les ethnies représentées en classe ou dans l'école, puis il peut utiliser une carte illustrant la diversité culturelle chez les Amérindiens. Il peut sensibiliser les élèves aux différences qu'impliquent, la chasse et la pêche, selon qu'il s'agisse d'une activité sportive ou d'une activité de subsistance. Il peut profiter d'un événement traité récemment dans les journaux, concernant les Amérindiens, et le commenter pour eux en illustrant comment le mode de vie de chaque groupe suscite des besoins différents.

Présentation des films

Le film visionné fait partie d'une série, il montre des Attikameks vivant aujourd'hui mais poursuivant certains aspects du mode de vie traditionnel. Les six films présentent des activités liées à l'une des six saisons attikameks: Sikon, Miroskamin, Nipin, Takwakin, Pitci Pipon et Pipon. Ils nous informent sur certains sujets de mécontentement pour ces Amérindiens.

Échange après le visionnement

En suivant les étapes de base décrites dans la démarche générale à la page 21, l'enseignant, par ses questions, suscite un échange entre les élèves; il les amène à traiter des traits dominants de ce mode de vie et des sources de mécontentements et de revendications de ce groupe. Les suggestions[2] qui sont apportées peuvent lui permettre d'alimenter le débat.

Quels sont les commentaires généraux ou détaillés sur le film et sur ce mode de vie? (L'enseignant devrait noter les stéréotypes contenus dans les commentaires des élèves et voir à les corriger au cours du débat).

Quels sont les grands traits de ce mode de vie?

Volonté d'auto-suffisance, importance du territoire, savoir et technologie possédés par les Attikameks, respect de l'environnement, capacités d'observation, partage, coopération, rôle des vieux, place des enfants, type d'éducation . . .

Quels éléments cités dans le film semblent susciter des débats ou du moins des mécontentements?

Clubs privés de chasse et de pêche devenus des zones d'exploitation contrôlées (Z.e.c.), pourvoiries, zones d'aménagement et de conservation (Z.a.c.), poursuite de l'exploitation forestière et minière, perte de territoire, construction de barrages entrainant la modification du niveau des eaux, diminution du gibier, obligation de ramasser pièges et collets pour ne pas les faire voler . . .

Mise en garde

Afin d'éviter que les élèves n'acquièrent une image faussée de la vie actuelle des Attikameks, l'enseignant devra leur rappeler que le film ne présente pas tous les aspects de leur mode de vie (par exemple, les jeunes vont à l'école, on habite des maisons sur la réserve, on fait des achats au magasin . . .); attention toutefois de ne pas nier leur spécificité culturelle. Il pourrait aussi fournir quelques informations sur l'ensemble des Amérindiens: leur nombre, le nom des différentes nations, leur langue, leur localisation.[3]

(1) Miroskamin, Nipin, Pitci Pipon sont davantage appropriés pour couvrir cet objectif.
(2) Ces suggestions sont extraites des six films de la série; choisir celles appropriées au film visionné. L'enseignant et ses élèves peuvent également traiter d'éléments qui ne sont pas illustrés dans le film.
(3) Voir pages 7 à 9.

3
hist.

(b) Activités complémentaires

— L'enseignant interroge les élèves sur leurs connaissances actuelles des groupes autochtones[1]:

Quelle différence existe-t-il entre les termes autochtone, inuit, amérindien et indien?
Faire faire la recherche par les élèves.
Souligner cependant que le terme autochtone comprend les Amérindiens, les Inuit, les Métis et les Indiens sans statut, et que les termes indien et amérindien sont équivalents, bien que le premier terme porte parfois à confusion avec les habitants des Indes.

À votre connaissance, existe-t-il un groupe autochtone dans votre région? Lequel?
L'enseignant peut consulter les pages 8 et 9.

Connaissez-vous plusieurs réserves amérindiennes au Québec?
L'enseignant peut consulter les pages 8 et 9.

Quelles langues les autochtones parlent-ils?
Voir carte p. 9 et les informations en p. 8. Bien souligner que ce sont parfois seulement les plus jeunes qui parlent le français ou l'anglais, et qu'il peut exister de grandes différences entre les langues amérindiennes.

Selon vous, à combien estimez-vous les populations autochtones du Québec?
Voir page 7.

Enfin, il distribue la carte de la page 9 et leur demande de répondre à ces questions:

Sur quel littoral retrouve-t-on la majeure partie des réserves montagnaises? des réserves cries?
Au nord du St-Laurent pour les réserves montagnaises et sur la Côte de la Baie James pour les réserves cries.

Identifiez des réserves situées à proximité de milieux urbains.
Kahnawake, Village-des-Hurons, Akwesasne, Sept-Îles.

Dans quelles réserves les populations sont-elles susceptibles d'être davantage influencées par la langue anglaise?
Les réserves de La Gaspésie comme Restigouche et Maria, situées près du Nouveau-Brunswick; les réserves du Témiscamingue comme Winneway et Notre-Dame-du-Nord, à proximité de l'Ontario; les réserves cries ou les parents ont été scolarisés par le gouvernement fédéral.

Quelles réserves sont situées près de ces rivières?
La Moisie (Sept-Îles et Maliotenam)
Le St-Maurice (Weymontachingue)
La Grande Rivière (Chisasibi)
La Romaine (Mingan)

Quelles seraient les reserves les plus faciles d'accès? les plus difficiles d'accès?
Faciles d'accès: Oka, Escoumins, etc., la réponse peut varier.
Difficiles d'accès: Réserves attikameks et cries ou montagnaises, telles St-Augustin, La Romaine, etc.

Quelle est la réserve la plus au nord? la plus près du Labrador? située à proximité du barrage Gouin?
Plus au nord: Kawawachikamach
Près du Labrador: Kawawachikamach ainsi que celles de Matimekosh et St-Augustin
Proximité du barrage Gouin: Obedjiwan

Pour conclure, l'enseignant demande aux élèves d'apporter des exemples de la diversité culturelle du Québec (variété ethnique, linguistique, variété dans les milieux de vie, etc...).

— Les élèves analysent les différentes positions prises par les antagonistes et le gouvernement lors d'un conflit opposant des Amérindiens et des allochthones au sujet, par exemple, des droits de chasse et de pêche (les événements de Restigouche[2], le conflit entre les Montagnais de Natashquan et les pourvoiries...)[3]. Ils peuvent utiliser les articles des grands quotidiens et ceux des revues traitant de la chasse et de la pêche sportives et ou, à partir des deux premiers articles fournis aux pages 46 et 47 ils peuvent analyser la position des Montagnais de Natashquan, et celle des pêcheurs sportifs et des propriétaires de pourvoiries locales, dans le conflit qui les oppose. Le troisième article, à la page 47, fournit un point de vue extérieur au conflit, soit celui d'un éditorialiste au journal *Le Devoir*.
N.B.: Il serait bon de préciser aux élèves qu'il n'existe pas de rivières à saumon sur le territoire attikamek.

(1) Cette activité vise surtout l'objectif 1.3.2 mentionné à la p. 41.
(2) Cf **Restigouche, été 81**, cité en références.
(3) Cf articles de journaux sur le conflit de Natashquan dans les pages 44, 45 et 46.

b

— Les élèves effectuent une recherche sur un organisme de revendications et le type d'actions qu'ils ont menées depuis leur création: par exemple, le Conseil Attikamek-Montagnais[1] créé à l'automne 1975 ou l'Alliance des Autochtones du Québec. Il est aussi possible d'utiliser les brochures réalisées par ces associations[2] et d'inviter en classe un représentant d'une des associations pour répondre aux questions des élèves.

— Ils choisissent un grand débat auquel les Amérindiens ont participé (par exemple, la Convention de la Baie James[3] ou le rapatriement de la constitution canadienne) et ils identifient leurs revendications; à partir de ces documents et de l'étude d'articles de journaux traitant de l'événement. L'étude d'un document réalisé par le Gouvernement du Québec et intitulé «Discours et ateliers, rencontre des Amérindiens du Québec et du Gouvernement québécois, 13-14 et 15 décembre 1978» pourrait aussi s'avérer très intéressant dans le cadre de cette activité[4].

— Ils étudient certains droits reconnus aux autochtones[5] ou certaines recommandations faites à leur sujet dans des documents officiels (par exemples, le livre Blanc du ministère des Affaires indiennes, paru en 1969, le rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire québécois, Commission Dorion, paru en 1979, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Commission Parent, paru en 1963, la Convention de la Baie James ou La politique québécoise de développement culturel). Il est préférable qu'ils se restreignent à un seul de ces thèmes.

(1) Cf texte «Nishastanan Nitassinan» aux pages 47 à 50.
(2) Cf brochures et revues citées en références.
(3) Cf **Nos terres, source de vie**, cité en références.
(4) **Discours et ateliers, la rencontre des Amérindiens du Québec et du gouvernement québécois**, Gouvernement du Québec, SAGMAI, 1979, Editeur Officiel.
(5) Cf **La controverse des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones du Québec** et **Dossier chasse et pêche**, cités en références, p. 51.

Le Devoir, mercredi 13 juillet 1983

Le saumon sur la Basse-Côte-Nord

La pourvoirie craint que Québec remette la gestion de la pêche aux Montagnais

par Rollande Parent

Les dirigeants de la pourvoirie de pêche au saumon de la rivière Natashquan, la Natashquan Safari, craignent comme la peste que le gouvernement du Québec ne remette aux Montagnais de la Basse-Côte-Nord la gestion de la pêche au saumon.

Lors d'une conférence de presse, hier à Montréal, des représentants de la Natashquan Safari, auxquels s'étaient joints des dirigeants de l'Association des pêcheurs sportifs de saumon du Québec et de la Fédération du saumon de l'Atlantique, ont longuement discouru sur leurs relations tendues avec les Montagnais et le danger de voir le saumon disparaître de ce secteur si les autochtones devenaient les seuls maîtres à bord.

Les négociations de vente de leurs installations avec le gouvernement du Québec qui commenceront la semaine prochaine ne sont pas suffisantes pour calmer leurs appréhensions. Les Montagnais ont vainement tenté d'acheter la pourvoirie pour $25,000, récemment.

Les représentants des pêcheurs sportifs, qui se disaient à l'occasion protecteur de l'environnement, en avaient long à dire sur les Montagnais de la Basse-Côte-Nord.

À tour de rôle, ils ont raconté les actes de violence, de provocation, de viol de propriété, d'intimidation qui se seraient déroulés aux environs de la Natashquan, et mettant aux prises clients, propriétaires et employés de la pourvoirie d'une part et Montagnais de l'autre.

« Il est impossible pour un Blanc de s'entendre avec ces Indiens qui font régner la peur partout et qui revendiquent des droits en brimant ceux des autres », de s'exclamer Me Gérard Bianchet, de la Fédération.

« Tout ce qui est Blanc là-bas ne peut pas pêcher. Il y a de la discrimination raciale. La Commission des droits de la personne devrait intervenir pour protéger les droits des 14 employés de la pourvoirie, a dit Me Jacques Déry, procureur de Natashquan Safari. Puis il ajoutait: La population blanche est morte de peur et même la compagnie aérienne Airnat, de Natashquan, refuse de transporter nos clients de peur de voir leurs appareils démolis par les Indiens".

Le malaise proviendrait de ce que les Montagnais de la région n'ont jamais accepté le plan de co-gestion offert par la pourvoirie, en 1980, lors de sa création.

Selon le Montagnais Mathias Mestémapéu, de Natashquan, rejoint par la suite au téléphone, « les Montagnais détiennent, depuis 1977, une entente qui leur permet de tendre leurs filets à volonté sur la Natashquan en attendant d'obtenir la gestion de la rivière ». Cette entente a été établie, assure-t-il, entre le gouvernement, la pourvoirie qui a vendu ses actifs à la Natashquan Safari, et les Montagnais.

De son côté, Me Déry prétend qu'il « n'y a jamais eu d'entente à l'effet que la rivière serait remise aux Montagnais à court ou à long terme » et que ce n'est qu'au cours de la présente crise qu'il a « appris l'existence d'une entente datant de 1977 concernant la remise de la rivière aux Montagnais de Natashquan ».

La Natashquan Safari, qui appartient à des intérêts québécois dans une proportion de 80 %, accueille autant de pêcheurs québécois que d'Américains et d'Européens. Au total près de 200 saumons ont été capturés au cours des deux saisons d'existence de la Natashquan Safari.

Le Conseil Attikamek-Montagnais fera le point, demain en conférence de presse, sur la situation concernant les rivières à saumon.

3
hist.

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 15 JUILLET 1983

Le ministre Chevrette accusé de négocier de mauvaise foi

QUEBEC (PC) — Le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) a accusé hier le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Guy Chevrette de négocier de mauvaise foi la cession aux Amérindiens des rivières à saumon jouxtant leurs territoires.

Le CAM qui regroupe les conseils de bandes des nations attikameques et montagnaises du Québec, négocie depuis la fin de l'hiver avec le MLCP afin d'en arriver à une entente, au moins temporaire, sur cette question.

« Hier, le président du CAM, M. René Simon, a accusé en conférence de presse le MLCP de faire le jeu de la négociation « tout en planifiant systématiquement le non-aboutissement de celle-ci ».

« A son avis, toute cette mise en scène permet au ministre Chevrette « de prendre des décisions unilatérales et en catastrophe à l'encontre des intérêts des Montagnais et à l'avantage des entreprises de pourvoiries et des pêcheurs sportifs. »

« Les négociations touchent non seulement la communauté montagnaise de Natashquan qui a été depuis le début de l'été au cœur d'un affrontement avec deux pourvoyeurs sur la rivière du même nom, mais aussi celles de Saint-Augustin, de La Romaine, de Mingan et de Les Escoumins.

« M. Simon conclut, du piétinement des pourparlers, que le MLCP « utilise comme prétexte sa politique d'accessibilité des populations locales blanches pour refuser de donner la gestion de ces rivières au bandes montagnaises. » Et ce, ajoute-t-il, même s'il y a des preuves qu'une bonne partie de ces populations blanches ne sont pas intéressées à la gestion de ces rivières.

En fait, le président du CAM accuse même le lobby des pêcheurs sportifs de manipuler les population blanches qui vivent non loin des réserves en créant sur place des associations bidons de défense du saumon dirigées par des gens de l'extérieur.

Devant une situation qui n'évolue pas assez vite à son goût, le CAM se demande s'il ne devrait pas utiliser d'autres moyens de faire reconnaître les droits des nations qu'il représente.

« Nous faudra-t-il s'en remettre au fédéral qui a mandat par la Constitution de protéger les droits des Indiens et lui demander en conséquence la remise et la gestion de la ressource-saumon aux autochtones? » s'interroge M. René Simon.

Les groupes autochtones, a-t-il dit, doutent de plus en plus du préjugé favorable que le gouvernement québécois dit entretenir à leur endroit.

« Faut-il alors se surprendre, ajoute-t-il, de la réticence de plus en plus apparente des Attikameks, des Montagnais et des Algonquins de faire affaire avec ce gouvernement et encore plus de s'embarquer dans une galère telle que la Commission parlementaire visant à définir les droits autochtones et dont on peut déjà percevoir les conclusions avec l'exemple du dossier saumon? »

M. Simon n'a pas mâché ses mots à l'endroit du gouvernement qu'il accuse d'avoir volontairement négligé de faire évoluer les dossiers dans lesquels il s'est engagé.

« Il a même réussi, poursuit-il, à projeter aux yeux du public l'image de l'Indien violent, agressif, presque raciste et non disposé à participer à l'essor de la société québécoise. Comme stratégie de marginalisation, il ne se fait pas mieux. »

Le président du CAM estime que pour un gouvernement qui voulait établir une paix sociale basée sur l'équité et la justice, il utilise un moyen pour le moins étrange de normaliser et d'harmoniser les rapports entre la majorité et les groupes minoritaires.

« Ce cheval de bataille du Parti québécois, conclut M. Simon, nous semble plus ressembler à un cheval de Troie cherchant à miner par l'intérieur la crédibilité des groupes minoritaires. »

45

Le Devoir, mercredi 6 juillet 1983

D'abord le droit de vivre

LE MINISTRE du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, ayant reconduit l'entente sur le saumon avec le Conseil des Micmacs de Restigouche au début de la belle saison, on s'attendait à passer un été calme dans le territoire naturel du Québec. Or, voilà que nous arrive de Natashquan le bruit d'un autre conflit, et la nouvelle qu'un petit détachement de la Sûreté du Québec a débarqué sur les lieux.

La triste affaire de Restigouche, heureusement réglée, ne doit pas faire mal interpréter les événements présentement, entre les autorités québécoises et les Montagnais de Natashquan, il n'y a pas de conflit sur les quotas ou les jours de prise du saumon. Si la Bande des Montagnais de Natashquan n'a pas encore d'entente pleinement satisfaisante avec le Québec, mandataire en la matière du gouvernement fédéral, elle détient néanmoins un permis.

Mais le conflit est pire, du moins potentiellement, puisqu'il oppose carrément les Indiens qui veulent revendre leurs droits ancestraux sur la rivière et les pêcheurs sportifs et les pourvoyeurs qui exploitent aussi cette ressource. M. Chevrette aurait dû prévenir une telle situation et favoriser un règlement complet et final de ce vieux litige. Malheureusement, il faudra encore flirter avec la crise pour se rapprocher d'une solution juste et intelligente.

Les Montagnais qui pêchaient depuis des temps immémoriaux dans la Natashquan n'ont pas été dépossédés de ce mode de subsistance et de vie par des colons européens qui auraient eu absolument besoin du saumon pour survivre. Ils ont été chassés de leur patrimoine par des «sportifs» et par des notables s'adonnant au commerce de la pourvoirie. Les sportifs étaient souvent des étrangers, et les pourvoyeurs, des gens du Bas-Saint-Laurent ou de Montréal!

Depuis, les Montagnais ont regagné le droit de pêcher, mais seulement pour leur subsistance, suivant un type et un nombre limité de filets, et sur une partie et non l'ensemble de la rivière. Deux zones ont été octroyées à deux pourvoiries, dont les clients, apparemment, s'accommodent mal d'autochtones dans le paysage. Assez curieusement, il n'y a pas eu de violence, malgré les bruits alarmants qui ont couru, mais certains indices portent à croire qu'il pourrait faire l'affaire de certains qu'un climat de violence soit appréhendé.

L'histoire de la dépossession des Montagnais de cette région devrait faire honte aux gens qui l'ont perpétrée et aux gouvernements qui en ont été complices. Depuis qu'un parti qui se dit progressiste a pris le pouvoir à Québec, on a «déclubbé» la province, mais on n'a pas décolonisé les esprits.

Malgré tout, entre Blancs et Indiens de Natashquan, les rapports se sont améliorés, au point qu'une entente serait possible sur l'exploitation de la rivière. Mais on ne peut en dire autant de ceux qui font passer leur passion sportive — et leur intérêt politique? — avant la subsistance d'un peuple et le respect de ses droits.

Dans un pays aussi vaste que le nôtre, il devrait y avoir place pour tout le monde. En principe, ce ne devrait pas être aux populations établies à céder la place aux sportifs et aux clubs de compagnes, mais à ceux-ci d'aller s'ébattre là où le territoire n'est pas habité. Les Montagnais de Natashquan ont parfaitement raison de vouloir reprendre la rivière. Le saumon doit d'abord servir à la subsistance des gens, non au plaisir des amateurs de la grande ville, même sous prétexte qu'ils créent, avec leurs voyages de pêches, plus d'activités économiques que les chalutiers!

Depuis le temps qu'on parle de redonner aux peuples aborigènes des moyens de vivre qui respectent aussi leur culture, il aurait dû sauter aux yeux que là où une nature abondante permet, outre la subsistance, des activités de chasse et de pêche sportives, les habitants du pays, mieux capables que quiconque d'y vivre et d'y survivre, devraient en avoir le contrôle et les avantages. Pour rétablir chez eux — quelle incroyable expression! — les Montagnais et les autres peuples autochtones, le gouvernement, héritier du pouvoir colonial, devrait indemniser s'il le faut les intérêts extérieurs et jeter les bases de nouveaux rapports entre Blancs et Indiens.

Dans le cas de Natashquan, Québec devrait avec les Montagnais *désintéresser* les deux pourvoiries, au lieu de gaspiller des fonds publics dans des expéditions de la SQ.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

NISHASTANAN NITASINAN

(Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons)

Revendications territoriales des bandes attikamèques et montagnaises

adressées au Ministre des Affaires indiennes et du Nord. Présentées au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec

par Le Conseil Attikamek-Montagnais

4- Négation et violation de ces droits

Depuis que les Européens ont mis les pieds sur nos terres, nos droits les plus fondamentaux ont été constamment bafoués par eux. L'expression même de «découverte des terres neuves» représente une insulte à tous les peuples aborigènes d'Amérique qui connaissaient à fond et exploitaient ces terres depuis des millénaires. La négation de l'Autre, de sa spécificité et de ses droits, a toujours été une des caractéristiques de la suffisance des peuples européens se considérant comme les porteurs du flambeau de la seule vraie civilisation et de la seule vraie foi. Dans cette perspective ethnocentrique, nos terres étaient à conquérir, nos peuples à civiliser selon votre système des valeurs. Malgré tous vous efforts, pour nous assimiler à votre civilisation, nous avons pu y résister victorieusement tant que votre occupation de nos terres s'est limitée à la seule vallée du St-Laurent. Mais déjà les pêcheries sédentaires et les comptoirs de traite constituaient les avant-postes qui vous ont permis de pénétrer de plus en plus profondément à l'intérieur de nos terres pour vous en accaparer les ressources à mesure que vos besoins et votre technologie se développaient.

Dès le XVII[e] siècle, le gouvernement de la Nouvelle-France accordait le monopole de la traite des fourrures et de l'exploitation de certaines ressources de nos terres, telles le saumon et le loup-marin, à des intérêts mercantiles, en créant la Traite des Postes du Roi, en accordant des droits seigneuriaux sur de larges parties de la Côte-Nord et des concessions de pêche à des hauts fonctionnaires du gouvernement ainsi qu'à de riches commerçants. Après la conquête, ce monopole sur la traite des fourrures et la pêche sédentaire s'est renforcé sous l'égide de quelques marchands anglais pour finalement tomber entre les mains de la toute puissante Compagnie de la Baie d'Hudson au début du XIX[e] siècle.

Ces différents monopoles eurent au moins comme avantage d'empêcher la pénétration de nos terres par des agriculteurs et des industriels jusqu au milieu du siècle dernier, alors que des pressions économiques et politiques très fortes aboutirent à l'abandon du contrôle de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur le Saguenay-Lac-St-Jean et la majeure partie de la Côte-Nord. L'industrie forestière fut la première à ouvrir ces régions et l'agriculture ne tarda pas à suivre ses traces. Entre-temps, la pénétration de la vallée du St-Maurice par les coupeurs de bois était déjà amorcée depuis une décennie ou deux.

Jusqu alors nous avions pu conserver l'usage de la majeure partie de nos terres ainsi que nos activités et notre culture traditionnelles, après certaines transformations liées au piégeage des animaux à fourrure. En nous intégrant dans des circuits d'échange internationaux, la traite des fourrures a certes eu des effets néfastes sur nos populations. Entre autres, certaines maladies que nous ne connaissions pas et contre lesquelles nous n'étions pas immunisés naturellement, comme la variole, ont fait des ravages considérables parmi les groupes se rassemblant aux postes de traite et ceux-ci les transmirent à leur tour aux groupes de l'intérieur. Ainsi fortement décimés démographiquement, nous n'avons guère pu opposer de résistance efficace à la pénétration de nos terres par l'industrialisation et la colonisation agricole de même qu à la violation de nos droits par les gouvernements de la société dominante, soucieux uniquement de favoriser l'épanouissement économique et social de la majorité blanche.

Le développement agricole et industriel du Saguenay-Lac-St-Jean nous a repoussés toujours plus loin à l'intérieur de nos terres, de Tadoussac à Chicoutimi, et de là à Metabetchouan, puis à Pointe-Bleue. Tout le pourtour du lac St-Jean ayant été concédé à des agriculteurs et la

3
hist.

coupe du bois faisant ses ravages et zone non propice à l'agriculture, nous avons été à la fois forcés d'aller de plus en plus loin pour pratiquer nos activités ancestrales et resserrés sur des territoires plus restreints.

Depuis plus d'un siècle de grandes compagnies forestières, telles la Compagnie Internationale de papier, la Consolidated Bathurst, la Reed Paper, la Compagnie Price, la Québec North Shore, et bien d'autres, ont exploité sans souci du lendemain et sans se préoccuper de préserver nos sentiers de piégeage, la plupart des meilleurs bassins forestiers de nos territoires. Chaque année, des dizaines de milles carrés de forêts giboyeuses sont rasés avec la méthode de coupe à blanc sans aucun aménagement rationnel des ressources renouvelables. En conséquence, à chaque année, plusieurs de nos trappeurs voient leurs territoires de chasse dévastés et doivent en souffrir de graves inconvénients économiques.

A partir des années 1920, des centrales hydroélectriques de plus en plus puissantes et des réservoirs de capacités de plus en plus considérables sont aménagés sur nos terres, toujours sans se soucier de nos droits et de nos activités traditionnelles. Au moins les trois quarts de toute l'électricité produite au Québec proviennent du harnachement de nos rivières par la construction de plus d'une vingtaine de grands barrages et la mise en place de six réservoirs d'importance majeure. La superficie de nos terres ainsi inondées dépasse les quelque 1 000 milles carrés. Les régimes hydrologiques de la majorité de nos plus belles rivières en ont été considérablement modifiés et elles sont devenues en grande partie inutilisables pour la poursuite de nos activités de chasse, de piégeage et de pêche ainsi que pour nos déplacements en canots. Pourtant, notre réseau hydrographique représentait l'infrastructure de notre culture de chasseurs. Les irréparables dommages causés par tous les aménagements hydroélectriques nous ont en conséquence, affectés profondément dans notre mode de vie et dans notre identité de peuples de chasseurs. De nombreux territoires de chasse familiaux, autrefois des plus productifs, sont ainsi devenus à peu près inutilisables. Le bien-être des hydro-québécois repose donc en fait sur notre dépossession et notre misère.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, car l'Hydro-Québec caresse dans un demi-secret bien d'autres projets de développements hydro-électriques sur nos terres. Plusieurs autres rivières de la Côte-Nord (Moisie, Magpie, La Romaine, Natashquan, Petit Mécatina) devraient être harnachées d'ici la fin du siècle selon ses prévisions. Déjà des travaux d'études préliminaires se poursuivent depuis trois ans sur la rivière Romaine, où les travaux de construction de quatre centrales pourraient commencer d'ici quelques années. Jusqu'à maintenant l'Hydro-Québec a dépensé 15 000 000 $ pour différentes études d'avant-projet dans cette région. Cet État dans l'État qu'est l'Hydro-Québec ignore encore une fois nos droits fondamentaux et continue à traiter avec le plus souverain mépris les populations indiennes. Les leçons de la Baie James ne semblent pas avoir beaucoup porté fruit pour le gouvernement du Québec et tout est en train de se mettre en place pour qu'une nouvelle affaire Baie James se crée sur la Côte-Nord.

Toutes les mines de fer actuellement en exploitation dans la péninsule Québec-Labrador sont situées en territoire attikamek-montagnais. On en extrait annuellement quelque 50 000 000 de tonnes de minerai exportées en presque totalité vers des pays étrangers. Pas plus que pour les industries précédentes nous n'avons autorisé la mise en place de ces installations à l'intérieur de nos terres. Au niveau écologique, leurs effets apparaissent plus ponctuels et moins destructeurs sur une grande échelle de l'environnement, mais leurs effets socio-économiques sur certaines de nos communautés, comme celles de Sept-Îles et de Schefferville, ont été considérables. D'anciens chasseurs sont ainsi devenus des travailleurs prolétaires occupant la plupart du temps des emplois saisonniers les plus mal payés. Nous sommes toujours les derniers embauchés et les premiers mis à pied par les compagnies minières. Nos sommes considérés par elles comme des étrangers, des parias sur nos propres terres.

Finalement, la pratique de la chasse et de la pêche sportive autorisée sur nos territoires par le gouvernement du Québec a donné lieu à plusieurs systèmes différents d'appropriation de nos ressources fauniques par les membres de la société dominante: parcs et réserves provinciaux et fédéraux, anciens clubs privés de chasse et pêche, pourvoiries, habitations de villégiature, nouveau système des Zones d'exploitation contrôlée, etc... À cha-

chaque année, pendant la belle saison et les périodes légales pour la chasse et la pêche sportive, des dizaines de milliers de villégiateurs et de «sportifs» envahissent nos terres pour pratiquer l'un ou l'autre de leurs passe-temps favoris. Profitant de leur nombre et de leur agressivité et aidés par les appareils répressifs gouvernementaux, ils parviennent à chasser beaucoup d'entre nous de nos propres territoires. Nous sommes souvent obligés d'attendre leur départ à l'automne pour pouvoir réintégrer nos terres ancestrales et pratiquer nos activités traditionnelles là où ils nous ont laissé un peu de gibier et de poisson.

Le bilan des effets combinés de toutes ces activités industrielles, agricoles et sportives des membres de la société dominante sur nos droits territoriaux, notre économie et notre culture restent à faire de façon approfondie, mais d'ores et déjà il apparaît évident que nous sommes les victimes de ce que vous appelez avec fierté votre «développement». Vous nous avez écrasés sous le rouleau-compresseur de votre progrès technologique. Vous nous avez ignorés en tant que peuples et en tant qu'individus détenteurs de droits égaux aux vôtres. Vous avez envahi nos territoires et pillé nos ressources en ignorant notre droit le plus fondamental qui est celui de continuer à vivre de nos terres, si tel est notre bon vouloir. Nous n'avons tiré aucun bénéfice de votre système d'exploitation des ressources de nos terres. En retour de nos ressources, vous ne nous avez démontré qu'ignorance et mépris.

Ces razzias sur nos terres ont été rendues possibles grâce à la bienveillante complicité, sinon à la participation très active des gouvernements provinciaux et fédéral. Le gouvernement du Québec en particulier a toujours refusé de reconnaître les droits des Indiens sur leurs terres et doit être considéré comme le principal agent de leur spoliation. Il s'est toujours empressé de fournir à toutes les grandes compagnies forestières, minières et hydroélectriques l'accès aux ressources naturelles aux meilleures conditions possibles, fondement de la réalisation de profits excessifs à même les terres indiennes et le travail des ouvriers. Si les précédents gouvernements unionistes et libéraux se sont particulièrement illustrés par cette façon de procéder en multipliant les concessions forestières immenses, en laissant partir pour presque rien le minerai de fer et en mettant les plus belles rivières à l'entière disposition des constructeurs de barrages, l'actuel gouvernement péquiste ne donne guère d'indices qu'il en ira autrement à l'avenir. De même, l'arrogance d'un Robert Bourassa face aux droits indiens et inuit dans la question de la Baie James trouve son équivalent dans la volonté officiellement affirmée du gouvernement du Parti québécois de faire de tous les autochtones des Québécois comme les autres. Nous ne nous laissons plus aussi facilement leurrer par de belles paroles et nous reconnaissons sous cette proposition à l'allure progressiste la négation de nos droits aborigènes et de notre volonté de demeurer ce que nous n'avons jamais cessé d'être, des Indiens. Comment pourrions-nous avoir confiance en un gouvernement qui refuse aux autres peuples ce qu'il réclame au nom du peuple québécois, soit la reconnaissance du droit à la souveraineté en tant que peuple différent? Nous ne nous attarderons guère sur le rôle du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador en rapport avec l'exploitation de nos terres par la grande industrie. Nous n'avons pas plus envie de reconnaître ce gouvernement néo-colonial qui nie l'existence même de populations autochtones sur ces territoires, que l'ont fait nos frères de l'association Naskapis-Montagnais Innu. Cependant, comme le tracé de la frontière du Labrador traverse nos terres, nous reconnaissons que le gouvernement de Terre-Neuve devra être informé de l'étendue de nos revendications territoriales.

Face à l'ignorance profonde des gouvernements du Québec et de Terre-Neuve vis-à-vis nos droits les plus fondamentaux, et à leur négation de notre volonté d'exister en tant qu'Indiens descendants des premiers occupants de ce pays, nous nous adressons à notre tuteur légal, le gouvernement du Canada pour qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que nos droits soient reconnus. Le caractère de notre demande se révèle d'autant plus pressant que des changements politiques majeurs pourraient survenir d'ici peu au Québec. Nous craignons que ces bouleversements, si jamais ils viennent à se réaliser, ne transforment de façon radicale notre statut à l'intérieur de l'ensemble canadien. Notre situation économique, sociale et culturelle se trouve déjà tellement précaire que nous ne pouvons risquer de perdre en plus les quelques avantages qui nous sont garantis au sein du Canada par la *Loi sur les Indiens*. Notre inquiétude est grande face aux intentions politiques de l'actuel gouvernement du Québec et aux façons de procéder de son responsable du Secrétariat des Affaires gouvernementales en milieux amérindien et inuit (SAGMAI). Nous ne voulons pas voir nos droits et nos privilèges disparaître dans un éventuel Québec souverain. Nous ne voulons pas non plus devenir des Québécois

comme les autres ou même «à part entière». Nous voulons obtenir la reconnaissance de nos droits aborigènes, c'est-à-dire la reconnaissance de nos droits territoriaux, de notre droit à demeurer indiens et à développer nos institutions et notre culture propres.

5- Nos revendications

Après avoir accueilli amicalement les Blancs sur nos terres et subi en retour toutes les vexations que nous venons de décrire, le temps est maintenant venu pour nous de réclamer justice et d'exiger la reconnaissance de nos droits fondamentaux en tant que peuples distincts de la société blanche dominante, en tant que peuples indiens et premiers occupants de ce pays. L'essentiel de nos revendications porte sur la reconnaissance de nos droits territoriaux en tant que peuples souverains, de notre droit à prendre en mains notre propre développement économique, social et culturel. Dans cette perspective, nos positions de base peuvent être résumées dans les 11 propositions suivantes:

5.1 — En tant que peuples culturellement autonomes avant l'arrivée des Européens, nous voulons être reconnus comme peuples ayant droit à disposer d'eux-mêmes.

5.2 — En tant que peuples autochtones, descendants des premiers habitants des territoires situés à l'est de la péninsule Québec-Labrador, nous demandons aussi que nos droits de souveraineté soient reconnus sur ces terres.

5.3 — Nous refusons que l'extinction définitive de ces droits devienne une condition préalable à toute entente avec les gouvernements de la société dominante.

5.4 — Nous exigeons des dédommagements pour toutes les violations passées et actuelles de nos droits territoriaux.

5.5 — Nous nous opposons à tout nouveau projet d'exploitation des ressources de nos territoires par les membres de la société dominante tant et aussi longtemps que nos droits n'auront pas été reconnus.

5.6 — Nous voulons contrôler à l'avenir l'exploitation de nos terres et de leurs ressources.

5.7 — Nous voulons favoriser prioritairement le développement des ressources renouvelables de nos terres par rapport à celui des ressources non renouvelables.

5.8 — Nous voulons que l'assise économique que nous fournira le contrôle de l'exploitation de nos terres assure notre bien-être économique, social et culturel pour les générations à venir, comme c'était le cas avant que nous soyons envahis par les commerçants, les colons et les entreprises industrielles.

5.9 — Nous voulons prendre en mains notre développement à tout point de vue et ne plus le laisser entre les mains de membres de la société dominante.

5.10 — Nous voulons orienter notre développement en fonction de nos valeurs et de nos traditions léguées par nos ancêtres et qui ont été développées pendant des millénaires en harmonie avec notre environnement naturel et social.

5.11 — Nous voulons à l'avenir traiter d'égal à égal avec les gouvernements de la société dominante et non plus être considérés comme des peuples inférieurs.

4. ANNEXE

4.1 Documents de références

Les références qui suivent permettront à l'enseignant et à ses élèves de poursuivre leurs recherches sur les Amérindiens du Québec.

Guides

MEQ. COORDINATION DES ACTIVITÉS EN MILIEUX AMÉRINDIEN ET INUIT
Pour parler des Amérindiens et des Inuit. Guide à l'usage des professeurs du secondaire. Histoire et géographie. Bibliographie sélective commentée (Serge Bouchard et Sylvie Vincent). Québec, 1982, 94 p.

MEQ. COORDINATION DES ACTIVITÉS EN MILIEUX AMÉRINDIEN ET INUIT
Vers une perception plus juste des Amérindiens et des Inuit. Guide à l'usage des enseignants de sciences humaines, primaire et secondaire. Filmographie sélective commentée (Aline Côté et Carole De Gagné). Québec, 1984.

Documents

AWASHISH, BASILE
Carcajou, le glouton fripon. légendes amérindiennes attikamègues, éditions Appartenance, collection Mytho-B.D., 1982, 61 p.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS
Manouane, 1981, 46 p.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS
Obedjiwan, 1982, 40 p.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS
Weymontachie, 1979, 42 p.

GUINARD, JOSEPH ÉTIENNE (PÈRE) O.M.I. ET BOUCHARD, SERGE
Mémoires d'un simple missionnaire, collection Civilisation du Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1980, 229 p. (disponible chez l'Éditeur Officiel)

MAINC
Histoire de la politique indienne; renseignements généraux, Vol. 2, Ottawa, 1973.

MAINC
Les Indiens du Canada: situation actuelle, Ottawa, Information Canada, 1973, 168 p.

MAINC
La loi et le statut des Indiens: renseignements généraux Vol. 1, Ottawa, 1973.

MAINC
Indiens du Québec, Affiche, 1983

MAINC
Les nations, Carte de la répartition des réserves, Région de Québec, 1983.

MAINC
Perspectives de développement socio-économique, Manouane, Obedjiwan, Weymontachie, 1979, 163 p.

NTUSCH, VACHON ROBERT
Nations autochtones en Amérique du Nord, éd. Fides, 323 p. (15.00 $ — disponible aussi au Centre Monchanin) Regroupe des textes concernant les revendications de plusieurs groupes autochtones datant surtout de 1978.

SAGMAI
À la file indienne, 1980, 27 p.

VOINSON, MARC
La controverse des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones du Québec, 1980, 90 p. (disponible à la Commission des droits de la personne du Québec), 360, rue St-Jacques, Mezzanine, Montréal (QUÉBEC), H2Y 1P5, tél. (514)-873-5146 ou 1-800-361-6477)

WILSON, EDMUND
Pardon aux Iroquois, Collection 10-18, 1976

Combattre le racisme, le cahier de pédagogie progressiste, n° 6, 1982, pp. 1-70. Co-édition: Le mouvement québécois pour combattre le racisme, la Centrale de l'Enseignement du Québec, les Publications de la maîtresse d'école inc.

Dossier chasse et pêche, 1981, 100 p. (disponible à la Commission des droits de la personne).

Restigouche, été 1981, Autochtones et Actualités, Document de Presse, 1983, 159 p. (disponible à Revue de Presse LL Inc., 2661, boul. du Versant Nord, Ste-Foy (QUÉBEC), G1V 1A3, tél.: (418) 659-2976.

4

REVUES

L'Alliance, publiée par l'Alliance Laurentienne des Métis et Indiens sans statut.

Indiens du Québec, publiée par le Mohawks (Confédération des Indiens du Québec).

Monchanin, publiée par le Centre Monchanin.

Univers juridique autochtone et droits autochtones II, n° 75-76 (4.00 $)

Nouvelles indiennes, publiée par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Recherches amérindiennes au Québec, 4050, rue Bern, Montréal (QUÉBEC), H2L 4H3, tél.: (514) 849-9704.

Spécial Baie James, Vol. I, n° 4-5, 1971 (2,00 $)
Les Indiens parlent, Vol. II, n° 4-5, 1972 (1,75 $)
Le logement amérindien, Vol. V, n° 4-5, 1975 (2,75 $)
Côte-Nord, propriété étrangère, Vol. V, n° 2, 1976 (2,75 $)
Baie James (pré-histoire et histoire), Vol. VI, n° 2, 1976 (2,75 $)
L'éducation, Vol. VI, n° 3-4, 1977 (5,00 $)
Réalité discours (revendications politiques), Vol. VIII, n°3, 1978 (3,75 $)
Que fait-on de la tradition, Vol. VIII, n° 4, 1979 (3,75 $)
Dossier Caribou, Vol. IX, n° 1-2, 1979 (8,00 $)
Autochtones, luttes et conjonctures I-II, Vol. IX, n° 3-4, 1979-80 (3,75 $ chacun)
Les Iroquoiens, Vol. X, n° 3, 1981
Droits et pouvoirs, Vol. XI, n° 2, 1981 (4,00 $)
Faut combattre, triste arène, Vol. XI, n° 3, 1981 (4,00 $)
La santé, Vol. XII, n° 1, 1982 (5,00 $)
Métis et Indiens sans statut, Vol. XII, n° 2, 1982
Développement — indépendance, Vol. XII, n° 4, 1982 (5,00 $)
Education et autogestion, Vol. XIII, n° 1, 1983 (5,00 $)
Justice, Vol. XIII, n° 3, 1983 (5,00 $)
Femmes par qui la parole voyage, Vol. XIII, n° 4, 1983 (5,00 $)

Rencontre, publiée par SAGMAI.

Tepatshemuwin, publiée par le Conseil Attikamek — Montagnais.

FILMS

PRODUCTION: OFFICE NATIONAL DU FILM (BOYCE RICHARDSON ET TONY IANZELO)
Nos terres, source de vie, Film 16 mm, 1974, 58 minutes, couleur, cri (sous-titres français, anglais), n° 106C0274152, emprunt gratuit, série «Challenge for Change». (Ce film traite des problèmes des Cris contre le projet hydro-électrique de la Baie James).

4.2 Adresses importantes

Principales associations autochtones

Alliance autochtone du Québec
21, rue Brodeur
Hull (QUÉBEC)
J8Y 2P6 Tél.: (418) 770-7765

Conseil algonquin de l'Ouest du Québec
282, 3e Avenue
Val-d'Or (QUÉBEC)
J9P 1S9 Tél.: (819) 825-5192

Association des femmes autochtones du Québec
1600, rue Berri
Bureau 288
Montréal (QUÉBEC)
H2L 4E6 Tél.: (514) 844-9618

Association des Métis et Indiens hors réserves
2023, boul. de l'Anse
Roberval (QUÉBEC)
G8H 2N1

Attikamek S.I.P.I.
470, rue St-Pierre
C.P. 848
La Tuque (QUÉBEC)
G9X 3P6 Tél.: (819) 523-6153

Confédération des Indiens du Québec
B.P. 729
Kahnawake (QUÉBEC)
J9L 1B9 Tél.: (514) 638-0880

Conseil Attikamek-Montagnais
80, boul. Bastien
Village-des-Hurons
Loretteville (QUÉBEC)
G9A 4V0 Tél.: (418) 842-0277

Musées

McCord Museum of McGill University
690, rue Sherbrooke ouest
Montréal (QUÉBEC)
H3A 1E9 Tél.: (514) 392-4778

Musée anthropologique de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Trois-Rivières (QUÉBEC) Tél.: (819) 376-5229

Musée d'archéologie de l'est du Québec
C.P. 46
Rivière-du-Loup (QUÉBEC)
G5R 3Z1

Musée national du Canada
Distribution des publications
491, rue Bank
Ottawa (QUÉBEC)
K2P 1Z2 Tél.: (613) 995-9832
(Fiches «Oracle» et trousses pédagogiques «Programme national des prêts»)

4

Bureaux gouvernementaux

Ministère de l'Éducation
Coordination des activités en milieux amérindien et inuit
Édifice «G», 18e étage
1035, de la Chevrotière
Québec (QUÉBEC)
G1R 5A5
Tél.: (418) 643-6242

Gouvernement du Québec
Conseil exécutif
SAGMAI
Édifice «H», 2e étage
875, Grande-Allée est
Québec (QUÉBEC)
G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-3166

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Bibliothèque municipale
400, avenue Laurier ouest
Ottawa (QUÉBEC)
K1N 8T2
Tél.: (613) 997-0380

Bureaux privés

Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines
6742, rue St-Denis
Montréal (QUÉBEC)
H2S 2S2
Tél.: (514) 495-2485

Centre Monchanin
4917, St-Urbain
Montréal (QUÉBEC)
H2T 2W1
Tél.: (514) 288-7229

Comité d'appui aux nations autochtones
Ligue des droits et libertés
1825, Champlain
Montréal (QUÉBEC)
H2L 2S9
Tél.: (514) 527-8551

Mouvement québécois pour combattre le racisme
8225, boul. St-Laurent
Montréal (QUÉBEC)
H2P 2M1
Tél.: (514) 382-7670

5. BIBLIOGRAPHIE

CLERMONT, Norman, **La culture matérielle des Indiens de Weymontachie, Images d'hier dans une société en mutation**, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, 1982, 158 p.

CLERMONT, Norman, **Le castor et les Indiens préhistoriques de la Haute-Mauricie, Un problème d'identification**, Recherches amérindiennes au Québec, 1974, Vol. 4, p. 4-8.

CLERMONT, Norman, **Ma femme, ma hache et mon couteau croche, Deux siècles d'histoire à Weymontachie**, Collection Civilisation du Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977, 144 p. (disponible chez l'Éditeur Officiel).

CLERMONT, Norman, **Qui étaient les Attikameks?**, Anthropologica XVI (1), 1974, p. 59-74.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, **Étude sur les services de santé des réserves attikameks et montagnaises**.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, **Manouane**, 1981, 46 p.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, **Obedjiwan**, 1982, 40 p.

CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, **Weymontachie**, 1979, 42 p.

DINEL, Pierre et HIVON, Pierre, **Les Six saisons attikameks**, 1980, 17 p.

GUINARD, Joseph-Étienne (Père), O.M.I. et BOUCHARD, Serge, **Mémoires d'un simple missionnaire**, Collection Civilisation Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1980, 229 p. (disponible chez l'Éditeur Officiel).

MAILHOT, José et al, **Les Amérindiens et les Inuit au Québec, des stéréotypes à la réalité**, Orientation bibliographique à l'usage des enseignants du primaire, Études et documents, M.E.Q., Service de recherche et d'expérimentation, 1979, p. 1-9.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, **Indiens du Québec**, Affiche, 1983.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, Direction de la planification, Recherche et évaluation, **Perspectives de développement socio-économique**, Manouane, Obedjiwan, Weymontachie, 1979, 153 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, Commission de négociations, **La problématique des réserves indiennes au Québec**, Québec, 1973, 178 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Coordination des activités en milieux amérindien et inuit, Situation de l'Amérindien en milieu scolaire québécois (pour une égalité des chances), mai 1981, 36 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Géographie du Québec et du Canada**, Programme d'études, 3e sec., avril 1982.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Histoire du Québec et du Canada**, Programme d'études, 4e sec., avril 1982.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Sciences humaines**, Programme d'études, octobre 1981.

5

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Géographie du Québec et du Canada**, Guide pédagogique (document de travail), 3e secondaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Histoire du Québec et du Canada**, Guide pédagogique (document de travail), 4e secondaire, mars 1981.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Sciences humaines**, Guide pédagogique, 2e cycle primaire, février 1982.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, **Vivre, grandir, partager** (Mes amis de partout), Guide à l'intention des enseignants, 1980, 22 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Coordination des activités en milieux amérindien et inuit, **Vers une perception plus juste des Amérindiens et des Inuit**, Guide à l'usage des enseignants de sciences humaines, primaire et secondaire, Filmographie sélective commentée (Aline Côté et Carole De Gagné), Québec, 1983.

MOREAU, Jean-François, **Les Indiens de Goscinny**, Recherches amérindiennes au Québec, Vol. XI, n° 4, 1981, p. 351-378.

MOUVEMENT QUÉBÉCOIS POUR COMBATTRE LE RACISME, (Claudette Rodrigue), **Tout l'monde du monde**, 1982, 23 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AU QUÉBEC, Resumé des règlements, 1er avril 1983 au 31 mars 1984, 1983, 40 p.

SECRÉTARIAT DES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES EN MILIEUX AMÉRINDIEN ET INUIT, **Données sur les communautés amérindiennes**, 15 juillet 1983, 10 p.

SECRÉTARIAT DES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES EN MILIEUX AMÉRINDIEN ET INUIT, **À la file indienne**, 1980, 27 p.

VINCENT, Sylvie et ARCAND, Bernard, **L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec ou comment les Québécois ne sont pas des sauvages**, Collection Cultures amérindiennes, Cahier du Québec Hurtubise, HMH, 1979, 334 p.

VOINSON, Marc, **La controverse des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones**

Combattre le racisme, Cahier de pédagogie progressiste, n° 6, 1982, p. 1-70. (Co-édition : Le Mouvement québécois pour combattre le racisme, la Centrale de l'enseignement du Québec, les Publications de la maîtresse d'école inc.).

Les Indiens d'Amérique du Nord, Problèmes politiques et sociaux, Dossier d'actualité mondiale, La documentation française, n° 448, octobre 1982.

Autochtones du Québec, mai 1980, 10 p.